

RAPPORT 2022

« SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ET VIVRE ENSEMBLE »

JANVIER 2024

RÉDACTION

MÉLANIE COMBREMONT, OBSERVATOIRE CANTONAL DE LA JEUNESSE, VALAIS

REMERCIEMENTS

LA RÉALISATION DE CE RAPPORT A ÉTÉ POSSIBLE GRÂCE À LA COLLABORATION ET À L'ENGAGEMENT DE DIVERS PARTENAIRES. NOUS TENONS À LES REMERCIER DE LEUR INVESTISSEMENT.

GROUPE D'EXPERTS DE L'OBSERVATOIRE CANTONAL DE LA JEUNESSE

CHRISTOPHE DARBELLAY	VALENTIN LONFAT
CHRISTIAN NANCHEN	ALEXANDRE MARET
ANTOINE BELLWALD	OLIVIER MILICI
ANNE-DOMINIQUE BITSCHAU	MICHAEL LEO MONTANI
CÉDRIC BONNÉBAULT	TRISTAN MOTTET
FLORENTIN BONVIN	DARIA MOULIN
SYBILLE BRÉAUD	SERGE MOULIN
JEAN-MARC BRIAND	CATHERINE MOULIN ROH
NINO BRUNNER	GILBERT MURMANN
GISLAINE CARRON	MARIE POCHON-LOYE
FLORENCE CARRON DARBELLAY	GENTI RAMADANI
ANNE-CATHERINE CORDONIER TAVERNIER	SYLVAIN ROBATEL
VINCENT EBENEGGER	CÉLINE RODUIT-ARLETTAZ
JÉRÔME FAVEZ	MARC ROSSIER
MIREILLE FOURNIER	ROBERTA RUGGIERO
SABRINA FOURNIER	DANIEL SCHNYDER
SIMON FLURI	ROMAINE SCHNYDER
THOMAS GEHRKE	ANNE-LAURE SECCO
SENTA GILLIOZ	JEAN-BLAISE SEPPEY
ROXANNE GIROUD	BERNARD SERMIER
GWENDOLINE GUÉRIN	KATY SOLIOZ-FRANÇOIS
BORIS GUIGNET	DINA STUDER
LÉONIE HAGEN	THOMAS URBEN
CHRISTIAN KALBERMATTER	

CONTACT

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE
OBSERVATOIRE CANTONAL DE LA JEUNESSE
AV. RITZ 29
1950 SION
027/606.48.20.

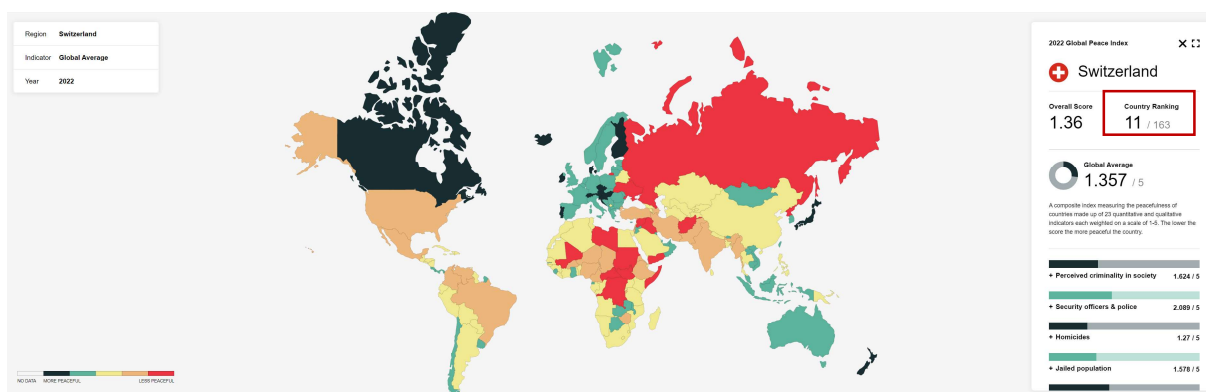
TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. CRIMINALITÉ : ENTRE RÉALITÉ ET PERCEPTION	2
2.1. EVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ.....	2
2.2. EVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE	4
2.3. INFRACTIONS LES PLUS RÉPANDUES	5
2.4. PEUR DE LA CRIMINALITÉ	8
2.5. CONCLUSION	10
3. (BIEN) VIVRE ENSEMBLE.....	13
3.1. QU'EST-CE QUE LE VIVRE ENSEMBLE ?	13
3.2. ACTIONS PAR DOMAINES	13
3.2.1. DOMAINE SCOLAIRE	13
3.2.2. DOMAINE SOCIAL	15
3.2.3. DOMAINE JUDICIAIRE	21
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23
5. RÉFÉRENCES	28
6. ANNEXES	30

1. INTRODUCTION

Selon une récente étude menée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich sur les expériences de victimisation, la perception de la criminalité et le sentiment d'insécurité, plus de la moitié des personnes interrogées (61%) estiment que la criminalité a augmenté en Suisse et 57% des répondants pensent que les délits commis par les jeunes sont en augmentation également¹.

Ces résultats sont en contradiction avec différentes sources de données, dont le Global Peace Index² qui compte la Suisse parmi les pays les plus sûrs au monde. En 2022, la Suisse figurait au 11^{ème} rang du classement en termes de sécurité sur un total de 163 pays.



Source : <https://www.visionofhumanity.org/maps/#/>

Qui plus est, selon les données officielles (statistique judiciaire), la tendance globale est à la baisse. Selon un choix d'infractions au code pénal suisse, il apparaît qu'entre 2009 et 2021, en Suisse, la fréquence³ des vols par effraction/introduction clandestine est passée de 8.3 à 3.6, celle des dommages à la propriété est passée de 8.4 à 5.1, celle des voies de faits de 1.8 à 1.6 et celle des lésions corporelles de 1.3 à 0.8⁴. Cette tendance est identique pour le Valais, les chiffres concernant le canton seront présentés ultérieurement.

La Prévention Suisse de la Criminalité indique d'ailleurs que « La Suisse est un pays très sûr. Certes, des crimes graves s'y commettent, mais ils sont relativement rares. Et pourtant la peur d'être victime d'un acte criminel est bien présente »⁵. Comment expliquer alors que le sentiment d'insécurité soit lui toujours présent ? Quelles mesures pourraient permettre de rééquilibrer réalité et perception de cette dernière ?

Afin de répondre à ces interrogations, la première partie du présent document sera consacrée à faire le point sur différents éléments – évolution de la criminalité, évolution de la délinquance juvénile, peur du crime, etc. – afin d'avoir une vision objective de la réalité actuelle. La seconde partie sera quant à elle consacrée aux mesures soutenant le vivre ensemble et permettant d'augmenter le sentiment de sécurité au sein de la population. La dernière partie fera office de conclusion avec la présentation de recommandations basées sur l'état des lieux effectué précédemment.

¹ <https://www.zhaw.ch/storage/hochschule/medien/bildmaterial/zhaw-befragung-kriminalitaet.pdf>, consulté le 21.03.2022

² Indice composite mesurant le caractère pacifique des pays, composé de 23 indicateurs quantitatifs et qualitatifs, chacun étant pondéré sur une échelle de 1 à 5. Plus le score est faible, plus le pays est pacifique.

³ La fréquence correspond au nombre d'infractions enregistrées pour 1000 habitants.

⁴ Office fédéral de la statistique (OFS), 2022.

⁵ <https://www.skppsc.ch/fr/peur-du-crime-vous-sentez-vous-en-securite/>

2. CRIMINALITÉ : ENTRE RÉALITÉ ET PERCEPTION

Lorsque l'on traite la question de la criminalité, il y a tant des éléments objectifs, représentés par les données officielles, que des éléments subjectifs – perception de la population, éléments autoreportés, etc. – à prendre en compte. Mais ces sources d'information conduisent-elles aux mêmes constats ?

Afin de voir si éléments objectifs et subjectifs concordent, trois sources de données principales vont être utilisées :

1. Statistique policière de la criminalité

« La statistique policière de la criminalité (SPC) informe sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions pénales enregistrées par la police, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. La statistique policière de la criminalité est établie sur la base des dénonciations. La présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force »⁶.

2. Enquête sur les expériences de victimisation et la perception de la criminalité⁷

Entre 2017 et 2018, l'Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité a réalisé une enquête sur le chiffre noir (prévalence) et les perceptions de la criminalité en Suisse.

L'étude a été menée dans dix cantons reflétant la variabilité de la Suisse en termes de situation géographique (Suisse alémanique, romande et italophone) ou de caractère urbain ou rural notamment. La récolte de données a été effectuée entre avril et décembre 2017 et 2'111 répondants de 18 ans et plus constituent l'échantillon au final (taux de réponse de 20.1%).

Le questionnaire portait sur différents délits, 19 au total, et il a été demandé aux répondants d'indiquer s'ils avaient subi de telles atteintes au cours des 12 derniers mois et, plus largement, au cours de leur vie.

Afin d'évaluer la perception de l'évolution de la criminalité, il a été demandé aux personnes interrogées d'estimer comment certains délits ont évolué en Suisse au cours des dix dernières années.

3. Enquête sur la délinquance juvénile en Suisse⁸

Entre mai et juillet 2021, la Haute école des sciences appliquées de Zurich et la Haute école de travail social de Fribourg ont mené une étude avec l'objectif de déterminer l'ampleur de la délinquance juvénile, du cyberharcèlement et de la victimisation chez les jeunes en Suisse. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'International Self-Report Delinquency study (ISRD), enquête comparative menée dans 49 pays, et représente la 4^{ème} vague de résultats.

Afin de mener à bien l'étude, un questionnaire en ligne a été soumis à des jeunes sélectionnés aléatoirement d'environ 14 - 15 ans (10 et 11 HarmoS) et passé de manière anonyme. Les répondants devaient indiquer si, durant une période temporelle donnée, ils avaient commis ou été victimes de certains actes délictueux. Afin de pouvoir accéder au plus de jeunes possible, la passation du questionnaire s'est faite en milieu scolaire durant une heure de classe. Au total, plus de 11'000 jeunes y ont répondu.

2.1. EVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique⁹, le nombre d'infractions traitées est en diminution depuis plusieurs années tant au niveau fédéral que cantonal. Concernant le Valais, entre 2015 et 2021, le nombre total d'infractions, toutes lois confondues, est passé de 19'162 à 18'280 soit

⁶ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/enquetes/pks.html>

⁷ Baier, 2019.

⁸ Haymoz, Manzoni, Milani, Biberstein & Kamenowski, 2022.

⁹ OFS, 2022.

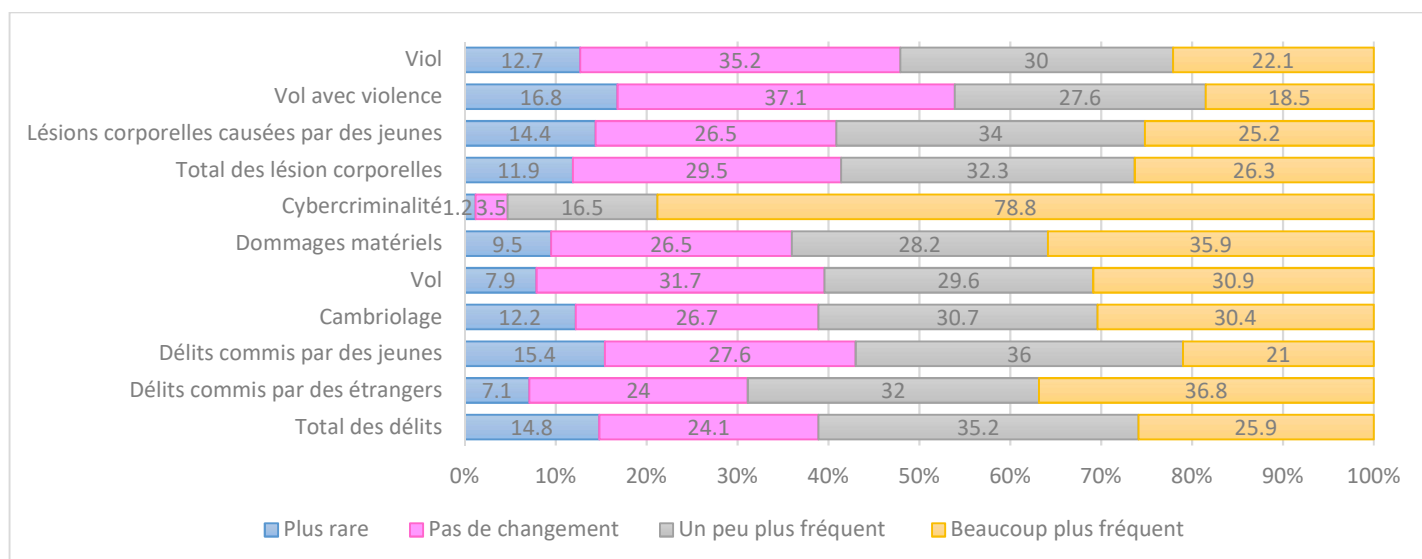
une diminution de 5%. Pour ce qui est des infractions au code pénal spécifiquement, la diminution pour la même période est de 3% (2015 : 13'702 infractions, 2021 : 13'336 infractions)¹⁰. A noter que, dans le même temps, la population du canton a augmenté d'environ 5.2%.

En outre, selon un choix d'infractions au code pénal¹¹, il apparaît qu'entre 2015 et 2021 la fréquence¹² des vols est passée de 16.8 à 12.2, celle des dommages à la propriété est passée de 4 à 3.8, celle des voies de faits de 1.4 à 1.2, celle des lésions corporelles est restée à 1 et celle du brigandage est restée à 0.1. A noter tout de même que, sur l'ensemble des infractions de violence¹³, une légère hausse s'est produite entre 2015 et 2021 (2015 : 4.7, 2021 : 4.9).

Malgré ces éléments marquant une diminution des infractions, la perception de la population est autre en ce qui concerne l'évolution de la criminalité en Suisse au cours des dernières années. En effet, selon les données de l'étude menée par l'Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité sur la prévalence et les perceptions de la criminalité, il apparaît qu'entre un quart et un tiers des personnes interrogées estiment que la fréquence des différents délits est restée stable (à l'exception de la cybercriminalité) et plus de la moitié des personnes interrogées estiment que les infractions sont devenues un peu ou beaucoup plus fréquentes. Le vol avec violence constitue une exception, car moins de la moitié des répondants (46.1%) estiment que ce type d'infraction a augmenté en Suisse au cours des dix dernières années.

Ainsi, en considérant l'ensemble des délits, 24.1% des répondants estiment qu'il n'y a pas de changement, 35,2 % perçoivent une augmentation, 25,9 % même une forte augmentation. Seuls 14,8% des répondants ont indiqué que les infractions pénales étaient devenues globalement plus rares qu'auparavant. Ainsi donc, la majorité de la population évalue mal l'évolution de la criminalité.

Graphique 1 : Estimation de l'évolution de différents délits



Source : Baier, 2019, p. 49

¹⁰ Police cantonale valaisanne, 2020, 2021 et 2022.

¹¹ OFS, 2022.

¹² La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants de la population résidente permanente.

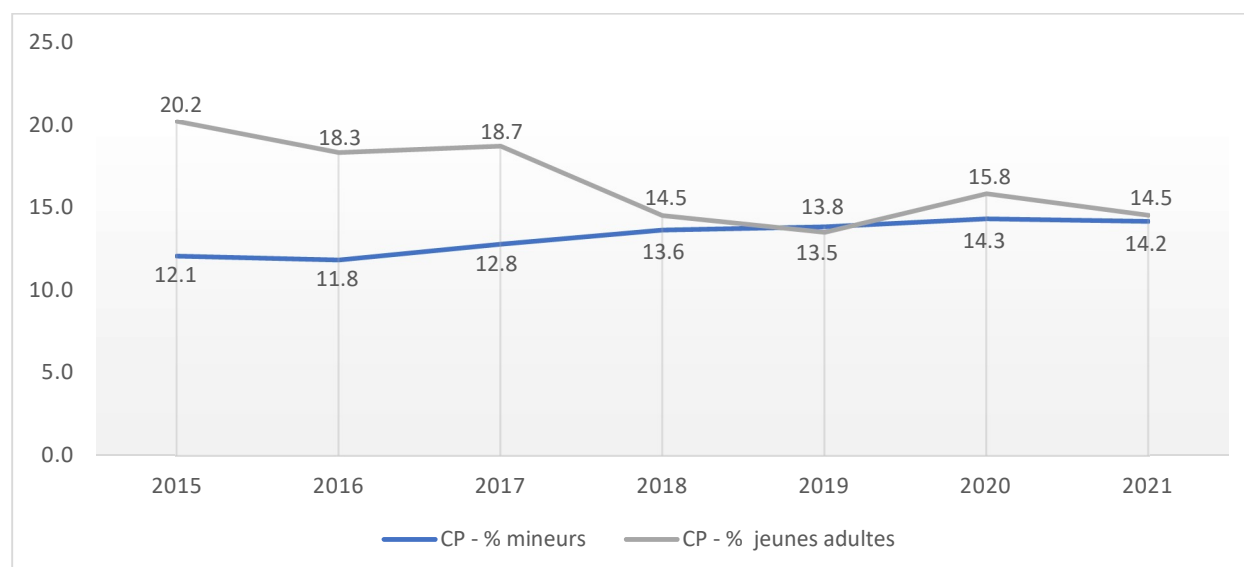
¹³ Les infractions de violence sont : homicides (art. 111-113/116), lésions corporelles graves (art. 122), lésions corporelles simples (art. 123), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124), voies de fait (art. 126), participation à une rixe (art. 133), participation à une agression (art. 134), brigandage (art. 140), extorsion et chantage (art. 156), menaces (art. 180), contrainte (art. 181), mariage/partenariat forcé (art. 181a), séquestration et enlèvement (art. 183), séquestration/enlèvement avec circonstances aggravantes (art. 184), prise d'otage (art. 185), violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285), contrainte sexuelle (art. 189), viol (art. 190).

2.2. EVOLUTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Selon la statistique policière valaisanne de la criminalité, en 2021, le nombre de personnes physiques identifiées comme prévenues d'infraction au code pénal était de 2'972 (+469 par rapport à 2015, +60 par rapport à 2020). Concernant les jeunes de moins de 25 ans, en chiffres absolus, leur nombre a augmenté parmi les prévenus d'infraction au code pénal entre 2015 et 2021 (+45 ; 2015 : 808 prévenus, 2021 : 853 prévenus). Pour ce qui est des mineurs spécifiquement, le nombre de prévenus identifiés est passé de 302 à 421 entre 2015 et 2021.

Deux éléments sont à relever parlant des moins de 25 ans prévenus d'infraction. D'une part, malgré une augmentation du nombre de jeunes concernés, leur proportion parmi les prévenus d'infraction est en diminution. En effet, si les jeunes représentaient approximativement un tiers des prévenus en 2015 (32%), ils sont passés sous la barre des 30% en 2021. D'autre part, les tendances chez les mineurs et les jeunes adultes ne sont pas identiques. Ainsi, les jeunes adultes représentent une part moins importante des prévenus d'infraction (-5.7%) alors que les mineurs représentent une part plus importante qu'avant parmi les prévenus (+2.1%).

Graphique 2 : Evolution du pourcentage de mineurs et de jeunes adultes parmi les prévenus d'infraction au code pénal entre 2015 et 2021



Source : Police cantonale – Statistiques judiciaires

Cette augmentation peut être nuancée si l'on tient compte de l'évolution de la population résidente permanente au cours de la même période. Ainsi, entre 2015 et 2021, l'effectif de la population valaisanne est passé de 335'696 à 353'209 habitants (+5%), de 59'424 à 61'356 mineurs (+3%) et de 29'816 à 26'982 jeunes adultes (-10%).

Cette augmentation de la délinquance chez les mineurs, mise en évidence par les données officielles, se retrouve également dans les résultats de l'ISRD4 (International Self-Report Delinquency study) réalisée en 2021. Dans le cadre de l'enquête, l'évolution de la délinquance juvénile a été mesurée en comparant les résultats de l'ISRD3, menée en 2013, et ceux de l'ISRD4. Ainsi, « En ce qui concerne la délinquance commise, dans l'ensemble, les jeunes sont plus nombreux-ses à avoir déjà commis des délits au cours de leur vie que lors de la dernière enquête de l'ISRD réalisée il y a huit ans, et ce pour tous les délits analysés, excepté les graffitis. En revanche, la proportion de jeunes ayant commis un délit durant les 12 mois précédant l'enquête de 2021 n'a pas augmenté pour tous les types de délits analysés. Une augmentation des vols dans les magasins, des actes de vandalisme, mais aussi de

brigandages (vols aggravés) et des cambriolages est observée, mais concernant les autres délits, les taux sont relativement stables »¹⁴.

Tableau 1 : Comparaison des taux de prévalence (%) entre l'ISRD3 et l'ISRD4 (données pondérées)

Délits	Prévalence vie			Prévalence 12 mois		
	ISRD3	ISRD4	Sig.	ISRD3	ISRD4	Sig.
Graffiti	8.8	8.9	ns.	6.2	5	*
Vandalisme	10.6	14.7	***	8	9.4	*
Vol dans les magasins	16	28.9	***	11.6	15	***
Cambriolage	0.8	2.6	***	0.7	1.5	**
Vol de véhicule	0.8	2	***	0.8	1.1	ns.
Vol aggravé	1	2.3	***	0.7	1.3	*
Port d'arme	11.2	14.2	***	10.1	10.3	ns.
Bagarre en groupe	7.5	10.1	***	6.8	6.4	ns.
Agression	3	5.4	***	2.3	2.6	ns.
Vente de drogue	6.1	7.5	*	6	5.5	ns.
N	2'431	10'190		2'610	10'190	

Remarques :

1. Le degré de significativité exprime la probabilité qu'une différence soit trouvée alors qu'il n'y en existe pas réellement et que donc le résultat soit dû au hasard. Non significatif renvoie au fait qu'il n'y a véritablement pas de différence.
2. Les degrés de significativité sont les suivants : ns = non significatif, *** : $p < 0.001$, ** : $p < 0.01$, * : $p < 0.05$

Source: Haymoz, Manzoni, Milani, Biberstein & Kamenowski, 2022, p. 34

Un élément important qui ressort du sondage ISRD4 est qu'une petite proportion de jeunes commet la majorité des délits rapportés. En effet, « seul un faible pourcentage d'adolescent-e-s commet des infractions à répétition, dont notamment la quasi majorité des actes graves [...] 75% des jeunes commettent en moyenne moins d'un délit sur une période de 12 mois¹⁵. Pour ces jeunes-là, le risque de tomber dans une délinquance plus grave au cours de leur développement est évidemment très faible. 20% des jeunes perpètrent en moyenne environ 5 délits sur 12 mois¹⁶. Pour ces jeunes, le risque de développer des problèmes plus graves n'est pas négligeable. Enfin, 5% des jeunes commettent environ 66 délits sur une période de 12 mois, ce qui correspond à 76,6% de la totalité des délits commis. La surcriminalité de ces 5 % est ainsi clairement mise en évidence »¹⁷.

2.3. INFRACTIONS LES PLUS RÉPANDUES

Concernant le type d'infractions pour lesquelles mineurs et jeunes adultes ont été prévenus, il est à relever que, généralement, les jeunes commettent des infractions d'importance moindre (atteintes au patrimoine). Pour ce qui est des infractions de violence, les mineurs ne sont pas plus représentés que précédemment pour ce type d'infractions parmi les prévenus d'infractions (2017 : 10.1%, 2021 : 10.3%). De plus, leur représentation est en diminution si l'on compare les deux dernières années (2020 : 13.9%). En revanche, les jeunes adultes présentent une tendance quelque peu différente. En effet, bien qu'ils ne soient pas plus nombreux parmi les prévenus d'infractions de violence en 2021 qu'en 2017 (2017 : 19.1%, 2021 : 16.7%), leur représentation parmi les prévenus identifiés pour ce type d'infractions est en hausse depuis 2018 (2018 : 12.3%, 2019 : 14.5%, 2020 : 15.1%).

Les constats émis sur la base des statistiques policières de la criminalité se retrouvent dans les chiffres présentés par le Tribunal des mineurs, qui mettent en évidence une prépondérance des infractions contre le patrimoine et une diminution des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle entre 2020 et 2021.

¹⁴ Haymoz, et al., 2022, p. 44.

¹⁵ On peut attribuer à cette majorité de jeunes 1.7% de l'ensemble des délits commis (Haymoz, et al., 2022).

¹⁶ On peut attribuer à cette part des jeunes 21.6% de l'ensemble des délits commis (Haymoz, et al., 2022).

¹⁷ Haymoz, et al., 2022, p. 12.

Tableau 2 : Nombre d'infractions en fonction des titres du code pénal

Code pénal	2020	2021
Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	83	54
Infractions contre le patrimoine	251	236
Crimes ou délits contre la liberté et l'honneur	103	100
Infractions contre l'intégrité sexuelle	48	78
Crimes ou délits créant un danger collectif	9	8
Autres	31	34
Total	525	510

Remarque : « Le nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle augmente de manière significative, passant de 48 en 2020 à 78 en 2021. Cette hausse s'explique presque exclusivement par une augmentation du nombre de cas de pornographie, qui passe de 21 en 2020 à 53 en 2021 » (Canton du Valais, 2022, p. 75).

Source: Canton du Valais – Rapport des tribunaux pour l'année 2021

Ce constat se retrouve également dans les résultats de l'enquête de délinquance autoreportée. Que cela concerne les délits commis au cours des 12 mois précédant le sondage ou ceux commis au cours de la vie¹⁸, les tendances sont les mêmes concernant les délits les plus souvent rapportés : le vol dans un magasin, le vandalisme et le port d'une arme. Les vols graves (cambriolage, vol aggravé et vol de véhicule), en revanche, sont rapportés par une faible proportion de jeunes¹⁹.

Concernant les délits avec violence au cours de la vie, environ 10% des jeunes ont participé à une bagarre en groupe (prévalence 12 mois : 6.4%), environ 5% ont agressé violemment physiquement une personne avec un bâton, une matraque, un couteau ou un autre objet pouvant être considéré comme une arme, causant ainsi de graves blessures à la victime (prévalence 12 mois : 2.6%) et un peu plus de 2% ont commis un vol aggravé (prévalence 12 mois : 1.3%)²⁰.

Les jeunes ont également été interrogés sur les délits commis sur Internet. Ainsi, « 7,9% des jeunes ont déjà envoyé des messages ou commentaires blessants à quelqu'un sur les réseaux sociaux, que ce soit à propos de la couleur de peau, de l'origine ethnique ou de la nationalité, de la religion, de l'identité sexuelle, de l'orientation sexuelle ou d'autres raisons similaires »²¹ (prévalence 12 mois : 5%). Pour ce qui est du harcèlement, par exemple publier ou transmettre en ligne une photo ou une vidéo intime contre la volonté de la personne concernée, 4.3% des jeunes ont rapporté l'avoir déjà fait au cours de leur vie (prévalence 12 mois : 2.9%). Quant à la fraude en ligne et au piratage informatique, 3,9% des jeunes ont indiqué avoir déjà trompé ou escroqué quelqu'un par e-mail ou via les réseaux sociaux, afin d'obtenir un avantage financier (prévalence 12 mois : 2.7%)^{22 23}.

Les éléments mis en évidence par les données officielles et l'ISRD4 sont cohérents avec les résultats de l'enquête de victimisation menée par l'Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité. En effet, selon les résultats de l'étude, les infractions le plus fréquemment subies par les répondants sont les atteintes au patrimoine. Lorsque l'on tient compte de la prévalence au cours de la vie, les 3 types de délits qui ressortent sont le vol de véhicules, tout type de véhicule confondu (38.7%), les cambriolages et tentatives de cambriolage (22.1%) et les dommages à la propriété (33.2%). Pour ce qui est de la prévalence des délits subis au cours des 12 derniers mois, la cybercriminalité arrive en première place (11.5%) suivie des dommages à la propriété (10.4%) et des vols (6%). Les délits impliquant de la violence sont quant à eux beaucoup moins fréquents. Ainsi, au cours de 12 mois précédents l'enquête, 0.4 % des personnes interrogées ont fait état d'un vol avec violence, 1.9 % d'un harcèlement sexuel, 0.2 % de contrainte sexuelle ou de viol et 2.1% de coups et blessures.

¹⁸ La liste des délits et les questions associées dans le cadre de l'enquête sont présentés en annexe 1.

¹⁹ Haymoz, et al., 2022.

²⁰ Haymoz, et al., 2022.

²¹ Haymoz, et al., 2022, p. 10.

²² Haymoz, et al., 2022.

²³ Les taux de prévalence de différents délits sont présentés en annexe 2.

Tableau 3 : Taux de prévalence de différents délits (en%)

Formulation dans le questionnaire		Prévalence vie	Prévalence 12 mois
Vol de vélo	Vous a-t-on volé votre vélo ?	35.6	2.8
Vol de deux-roues	Vous a-t-on volé un cyclomoteur, une mobylette, un scooter ou une moto ?	6.4	0.3
Vol de voiture	Vous a-t-on volé une voiture, une camionnette ou un autre véhicule motorisé ?	3.4	0.5
Vol de véhicule	-	38.7	3.5
Vol avec effraction	Quelqu'un s'est introduit chez moi et a volé quelque chose.	16.2	1.1
Tentative de vol avec effraction	Quelqu'un a essayé de s'introduire dans mon appartement ou s'y est introduit, mais n'a rien volé.	10.6	1.6
Vol avec effraction	-	22.1	2.5
Autre vol	Vous a-t-on volé des objets, de l'argent ou d'autres moyens de paiement (p. ex. carte de crédit) (sans pénétrer dans votre logement par effraction ou utiliser la force) ?	37.6	6.0
Coups et blessures (Arme)	Avez-vous été blessé(e) intentionnellement par une arme ou un objet ?	3.1	0.3
Lésions corporelles (Plusieurs personnes)	Avez-vous été blessé(e) intentionnellement par plusieurs personnes (sans arme) ?	5.1	0.3
Lésions corporelles (Personne seule)	Avez-vous été blessé(e) intentionnellement par une personne (sans arme) ?	12.9	2.0
Lésions corporelles	-	15.7	2.1
Vol avec violence	Quelqu'un vous a-t-il arraché quelque chose de force ou vous a-t-il pris quelque chose sous la menace ?	5.4	0.4
Harcèlement sexuel	J'ai été harcelé(e) sexuellement contre mon gré (p. ex. attouchements).	16.8	1.9
Contrainte sexuelle/viol	Quelqu'un m'a menacé d'actes sexuels ou m'a forcé à tolérer des actes sexuels.	4.7	0.2
Stalking	Une personne (par ex. ex-partenaire, connaissance, étranger) vous a-t-elle harcelé(e) ou suivi(e) à plusieurs reprises (par ex. appels téléphoniques non souhaités ; lettres, e-mails, SMS ou autres communications non souhaités ; tentatives de vous approcher contre votre gré)	16.6	4.3
Dommages matériels	Quelqu'un a-t-il endommagé ou détruit des objets vous appartenant (p. ex. graffitis sur le mur de la maison, rayures sur le véhicule, destruction de la boîte aux lettres) ?	33.2	10.4
Perte de données due à des virus, etc.	Mon ordinateur a par exemple été infecté par des virus, des chevaux de Troie ou des vers à tel point qu'il en résulte des pertes de données ou des dommages financiers.	20.1	5.6
Utilisation abusive de données	Mes données personnelles ont été utilisées de manière abusive lors de l'utilisation d'Internet (par ex. vol d'identité, données de carte de crédit, utilisation abusive d'un compte d'utilisateur, d'un compte de jeu ou d'un compte de messagerie), pas lors de l'utilisation de services bancaires en ligne	14.4	5.6
Attaque des services bancaires en ligne	Mes services bancaires en ligne ont été attaqués.	2.0	0.7
Fraude sur Internet	J'ai été victime d'une escroquerie lors de l'utilisation d'Internet et j'ai subi un préjudice financier.	7.6	3.2
Cybercriminalité	-	32.9	11.5
Fraude (pas Internet)	J'ai été victime d'une escroquerie non pas en utilisant Internet, mais par un autre moyen et j'ai subi un préjudice financier.	10.4	3.5

Source : Baier, 2019, p. 28

Le taux de prévalence à 12 mois concernant différents délits a également été étudié par canton. Les données pour le Valais sont les suivantes :

Tableau 4 : Taux de prévalence à 12 mois de différents délits par canton (en % ; données pondérées)

	Vol de véhicules	Vol par effraction	Stalking	Dommages matériels	Cybercriminalité
Valais	4.7	0.0	3.1	10.6	9.2

Source : Baier, 2019, p. 32

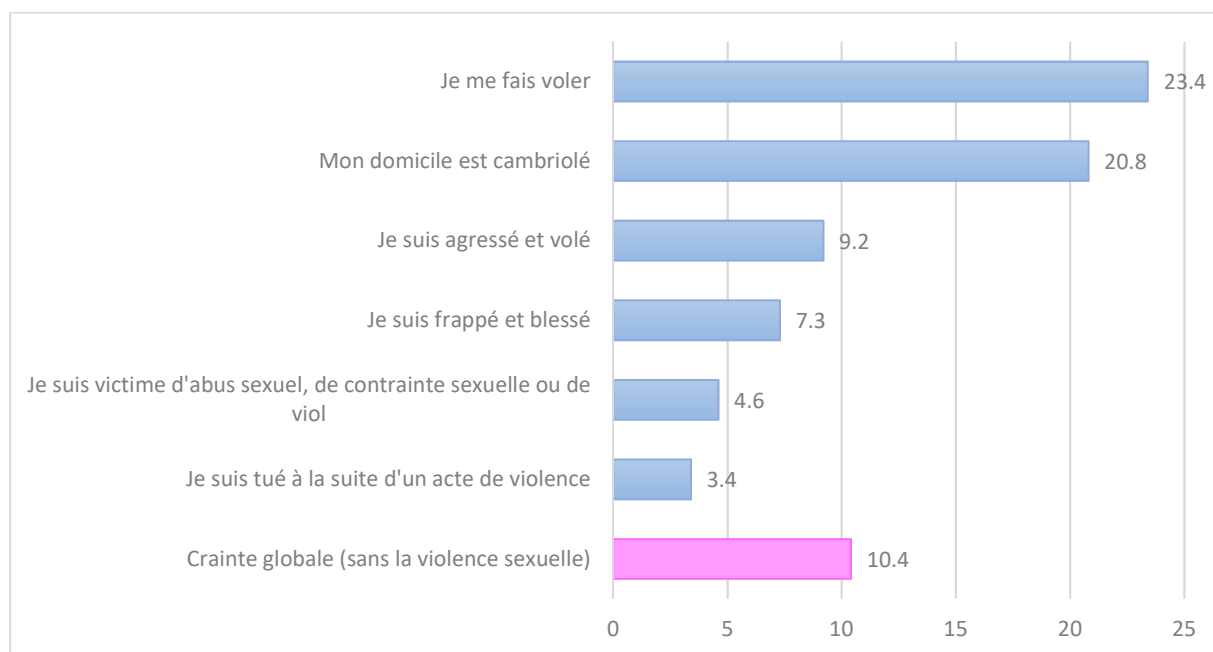
2.4. PEUR DE LA CRIMINALITÉ

Outre les expériences de victimisation, l'enquête menée par l'Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité a investigué, d'une part, la mesure dans laquelle les répondants craignent d'être victime d'une agression dans un laps de temps donné de 12 mois et, d'autre part, les éventuelles stratégies adoptées afin d'éviter de possibles victimisations. Finalement, les répondants se sont positionnés quant au fait de sentir en insécurité.

1. Peur de la criminalité

Le graphique ci-dessous met en évidence que 10% des répondants craignent de subir une infraction plus ou moins grave sur une période définie de 12 mois à venir. En fonction du type d'infraction, la part de personnes interrogées exprimant une crainte est variable et les atteintes au patrimoine sont les infractions les plus fréquemment mentionnées en lien avec la peur de la criminalité. En outre, l'étude a relevé une différence significative entre femmes et hommes. Ainsi, les femmes sont significativement plus nombreuses que les hommes à craindre de subir une infraction (12,4 contre 8,3%).

Graphique 3 : Pourcentage de répondants ayant peur de subir une victimisation dans les 12 mois à venir



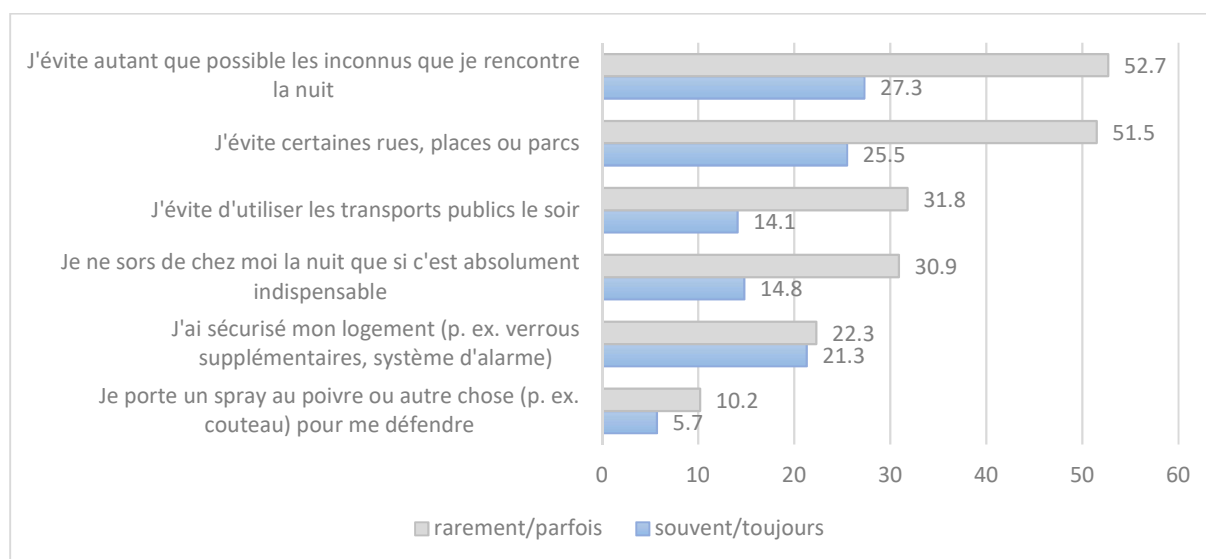
Source : Baier, 2019, p. 51

2. Comportements adoptés pour éviter une victimisation

Selon les résultats de l'étude, un cinquième des répondants (20.9%) tente de se prémunir d'éventuelles victimisations. En fonction des stratégies, la part de répondants y adhérant est variable. Ainsi, pas moins de 80,0 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles évitaient les inconnus dans l'obscurité (rarement/parfois : 52.7%, souvent/toujours : 27.3%), 77,0 % qu'elles évitaient certaines

rues, places ou parcs (rarement/parfois : 51.5%, souvent/toujours : 25.5%) et 15,9 % qu'elles avaient sur elles un moyen de défense tel que spray au poivre (rarement/parfois : 10.2%, souvent/toujours : 5.7%).

Graphique 4 : Pourcentage de répondants déclarant utiliser des stratégies d'évitement

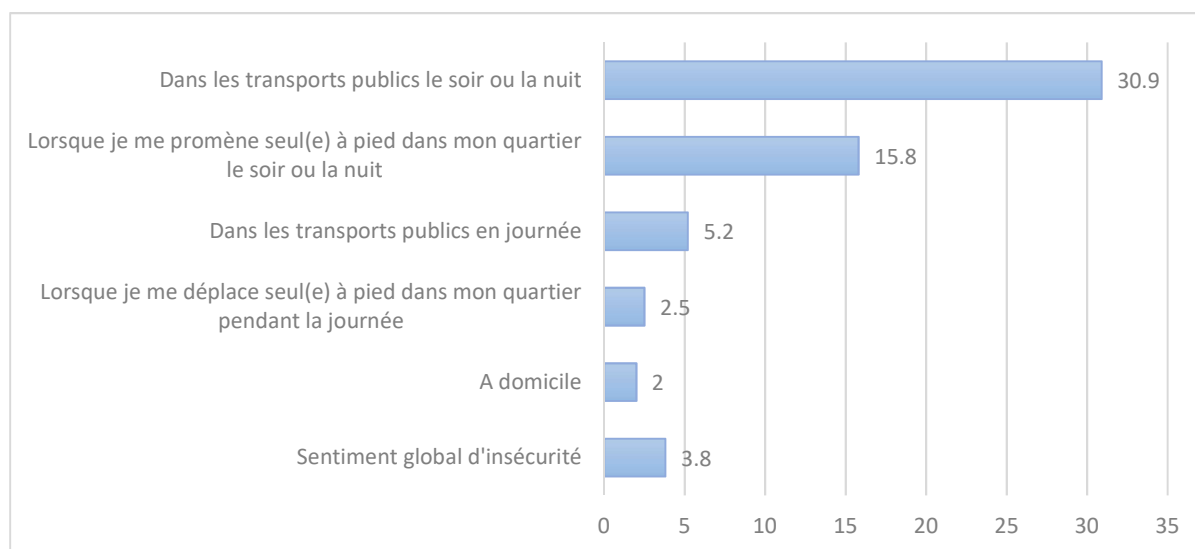


Source : Baier, 2019, p. 52

3. Sentiment d'insécurité

Dans le cadre de l'enquête de victimisation, cinq affirmations ont porté sur le sentiment d'insécurité. Le graphique suivant montre la proportion de personnes interrogées qui ont répondu être plutôt et très en insécurité. Au vu des résultats, l'on constate que les énoncés impliquant un facteur de risque, tel que la nuit, ont plus fortement fait écho chez les répondants. Ainsi, 30,9 % des personnes interrogées ont indiqué ne pas se sentir en sécurité dans les transports en commun le soir ou la nuit, contre 5.2% en journée. 15.8% des répondants ont déclaré se sentir en insécurité lorsqu'ils se déplacent seuls le soir ou la nuit dans leur quartier alors qu'en journée le pourcentage tombe à 2.5%. Seuls 2% des personnes interrogées se sentent en insécurité chez elles. Finalement, de manière globale (moyenne des répondants sur les cinq items), il apparaît que 3.8% des personnes interrogées présentent un sentiment d'insécurité élevé.

Graphique 5 : Pourcentage de répondants qui se sentent en insécurité



Source : Baier, 2019, p. 53

« Les chercheurs ont identifié quatre éléments importants du sentiment d'insécurité : la peur des délits impliquant des contacts personnels avec l'agresseur, la peur des inconnus, parce qu'ils peuvent être source d'événements imprévus, la peur des contextes suspects comme la nuit ou certains lieux déserts (mal éclairés) et la peur de la rue pour son trafic, ses feux de circulation, le bruit et l'action »²⁴. Les résultats obtenus dans le cadre de l'enquête de victimisation vont ainsi dans le sens de ce constat.

En outre, les auteurs ont amené quelques précisions quant à ces résultats. Ainsi :

- Les femmes expriment un sentiment d'insécurité significativement plus élevé que les hommes (4,7 contre 2,8 %).
- Le sentiment d'insécurité augmente de manière significative avec l'âge (18-40 ans : 2.6 %, 41-60 ans : 3.4 %, 61 ans et plus : 5.9 %).
- Une différence significative est également présente entre les régions linguistiques : en Suisse romande, les personnes interrogées sont plus nombreuses à faire état d'un sentiment d'insécurité (6,1 %) qu'en Suisse italienne et en Suisse alémanique (respectivement 4,1% et 2,8%).

Il est tout de même à noter que les résultats de l'enquête de victimisation, quant au sentiment d'insécurité, sont nettement en dessous des données présentées par l'Office fédéral de la statistique, même si des tendances communes peuvent être mises en évidence.

En 2020, selon l'OFS²⁵, la part de la population de 16 ans ou plus se sentant en sécurité était de 76.4%, ce qui induit que près d'un quart de la population se sentait en insécurité. Les données de l'OFS mettent également en lumière que la peur est liée :

- Au sexe : les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rapporter ne pas se sentir en sécurité (femmes : 27.5%, hommes : 19.6%)
- A l'âge : les personnes âgées ont davantage peur (16-24 ans : 22.8%, 25-39 ans : 19.3%, 40-54 ans : 22%, 55-64 ans : 25.1%, 65 ans et plus : 29.9%).
- A la région linguistique : le sentiment d'insécurité est plus marqué en région lémanique (29.2%) que dans les autres grandes régions de Suisse^{26 27}.

Ces différences de taux entre enquête de victimisation et données officielles peuvent notamment tenir au fait que, dans le cadre de l'enquête de victimisation, le sentiment d'insécurité est un indice mesuré sur la base de 5 items ne reflétant pas nécessairement l'ensemble des dimensions inhérentes au sentiment d'insécurité.

2.5. CONCLUSION

Au cours des dernières années, la population valaisanne a augmenté sans que le nombre d'infractions recensées par la police, toutes lois confondues, ne suive la même évolution. En effet, le nombre d'infractions traitées par la police est passé de 19'162 à 18'280, soit une diminution de 5% entre 2015 et 2021.

Considérant les infractions au code pénal, différents constats ressortent des statistiques :

- Le nombre d'infractions recensées par la police est passé de 13'702 en 2015 à 13'336 en 2021.

²⁴ Ville de Québec, 2003, citée par Boucher, 2006, p. 1-2.

²⁵ OFS, 2022b

²⁶ L'OFS définit 7 grandes régions : Région lémanique (Genève, Vaud, Valais), Espace Mittelland (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Soleure), Suisse du Nord-Ouest (Argovie, Bâle-campagne, Bâle-Ville), Zurich, Suisse orientale (Appenzell Rh. Ext., Appenzell Rh. Int., Glaris, Grisons, St.-Gallen, Schaffhausen, Thurgovie), Suisse centrale (Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri, Zoug) et Tessin.

²⁷ Espace Mittelland : 24.3%, Suisse du Nord-Ouest : 24.1%, Zurich : 21%, Suisse orientale : 20.8%, Suisse centrale : 19%, Tessin : 24.5%.

- Pour ce qui est de mineurs et des jeunes adultes, bien qu'ils aient été plus nombreux en 2021 qu'en 2015 à avoir été prévenus d'infraction, la part qu'ils représentent parmi l'ensemble des prévenus identifiés est quant à elle en diminution (-3.6%).
- Les mineurs représentent une part plus importante qu'avant parmi les prévenus d'infraction au code pénal (+2.1% entre 2015 et 2021), mais leur représentation parmi les prévenus d'infraction de violence n'est pas plus importante qu'auparavant (2017 : 10.1% ; 2021 : 10.3%).

Concernant les délits les plus souvent commis par les jeunes, il est à relever que généralement cette tranche de la population commet des délits « non graves », principalement des atteintes au patrimoine.

Ces constats vont ainsi dans le sens des résultats de l'ISRD4, marquant une tendance à l'augmentation de la délinquance juvénile – un plus grand nombre de jeunes impliqué dans des délits – et la prépondérance des atteintes au patrimoine. En outre, les statistiques policières vont à l'encontre des impressions qui ressortent de l'enquête de victimisation à savoir que les délits auraient augmenté en Suisse. Dans le cadre de l'étude de victimisation, les résultats ont été mis en comparaison avec les statistiques policières de la criminalité. Il en est ressorti que les taux obtenus dans l'enquête sont systématiquement plus haut. Comme indiqué par les auteurs cela peut tenir à au moins trois raisons. Premièrement, tous les délits ne font pas l'objet d'une plainte auprès de la police et ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques de la criminalité. Deuxièmement, la définition des infractions dans le code pénal et la description des infractions dans une enquête ne coïncident que partiellement²⁸. Cela conduit généralement à ce que des expériences qui ne correspondraient pas à une infraction pénale soient rapportées par les répondants. Troisièmement, les personnes qui participent à une enquête sont généralement celles qui ont subi des délits et pour lesquelles le thème de l'enquête est donc plus pertinent. A l'inverse, les personnes n'ayant pas fait l'expérience d'une victimisation tendent à participer moins souvent. Cela conduit finalement à une surestimation des taux de prévalence²⁹.

Pour ce qui a trait au sentiment d'insécurité, si les taux mis en évidence par les données officielles et l'enquête de victimisation divergent, il existe tout de même des tendances communes. En outre, quel que soit le taux retenu, il importe de reconnaître que ce sentiment existe et que des facteurs, perçus comme des vulnérabilités, peuvent le moduler. Ceci rejoint les constats de différentes études : « les enquêtes montrent que le fait d'avoir été victime de quelque chose accroît logiquement la peur que cela recommence. Pour autant, elles montrent aussi que la majorité des personnes qui déclarent avoir parfois peur dans leur vie quotidienne déclarent également ne pas avoir été victimes de quoi que ce soit. Le sentiment d'insécurité exprime donc principalement autre chose que l'expérience de la victimisation, il exprime d'abord une vulnérabilité. La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées ont davantage peur, même s'il ne leur est rien arrivé), au sexe (les femmes ont davantage peur que les hommes) et au niveau social (la précarité accroît la peur) »³⁰. Bien que le sentiment d'insécurité puisse être mis en lien avec les problèmes réels de délinquance et les risques concrets de victimisation, voire ce que l'on pense de la délinquance et des risques encourus, il nous faut cependant compléter ce propos. En effet, les études ont également mis en évidence d'autres éléments pouvant participer au sentiment d'insécurité ; il peut ainsi être alimenté par ce qui est considéré comme des désordres, notamment le bruit, les graffitis, les dégradations ou encore les attroupements de jeunes³¹. De tels comportements, perçus comme irrespectueux pour les voisins ou la société de manière plus générale, peuvent être gênants mais ne sont pas dangereux. Qui plus est, le sentiment d'insécurité « apparaît historiquement comme une composante de l'anonymat et de la solitude de la ville par opposition à l'interconnaissance et la solidarité communautaires du village rural »³². Cette notion d'anonymat, d'isolement est une réalité encore aujourd'hui. Ainsi, même regroupés au sein des agglomérations, les

²⁸ Pour la formulation des questions, se reporter au tableau en page 7.

²⁹ Baier, 2019.

³⁰ Mucchielli, 2012, p. 61-62.

³¹ Mucchielli, 2012

³² Mucchielli, 2012, p. 63

individus partagent le plus souvent une proximité spatiale sans pour autant bénéficier du sentiment d'identité locale ou communautaire.

Partant des éléments ci-dessus, il est erroné de croire qu'il suffit de s'attaquer au crime pour diminuer la peur de la victimisation ; la promotion du lien social permet tout autant de traiter le sentiment d'insécurité et c'est donc ici que la notion de (bien) vivre ensemble prend tout son sens et mérite que l'on y porte une attention particulière. La partie suivante va donc être consacrée à ce concept et aux mesures en lien avec ce dernier, initiées par différents acteurs aux prises avec la question du climat social et de ses corollaires.

3. (BIEN) VIVRE ENSEMBLE

3.1. QU'EST-CE QUE LE VIVRE ENSEMBLE ?

Le vivre ensemble est une « [f]orme de cohésion et de solidarité sociales, de tolérance et de civilité reposant sur des liens qui se déploient sur le plan du vécu et du quotidien entre les individus des différents groupes ou catégories de personnes (âge, sexe, ethnie, etc.) d'une société »³³.

Le respect mutuel, la liberté d'expression et l'acceptation de la pluralité des opinions, la tolérance et la compréhension, des relations bienveillantes, le bon voisinage ainsi que le refus de s'ignorer ou de se nuire sont les éléments constitutifs de ce que l'on nomme communément vivre ensemble³⁴ et favorisent un sentiment de bien-être et de sécurité. Lorsque ces règles de savoir-vivre ensemble sont ignorées ou bafouées, l'atmosphère s'alourdit, les relations se crispent, la vie quotidienne devient stressante.

3.2. ACTIONS PAR DOMAINES

Le rapide et non exhaustif tour d'horizon qui va suivre montre que le Canton, les communes ou encore l'école ont conscience de l'importance de soutenir le vivre ensemble. Si ces mesures n'ont pas nécessairement pour but premier de réduire le sentiment d'insécurité, elles y participent tout de même largement en créant des liens au sein de la communauté, en facilitant la communication ou encore en favorisant la connaissance et la confiance réciproques entre les protagonistes et ce dès le plus jeune âge parfois. De plus, dans les cas où les mesures de prévention ne suffisent pas, les moyens d'intervenir sur le versant répressif, bien que parfois limités, existent et peuvent être mobilisés.

3.2.1. DOMAINE SCOLAIRE³⁵

« En tant qu'espace de vie commun et d'apprentissages partagés, l'école offre d'innombrables possibilités de travailler et développer le « vivre ensemble » »³⁶. L'objectif de telles démarches est de prévenir, dans la mesure du possible, les phénomènes de décrochage scolaire, de harcèlement-intimidation entre élèves ou encore les conflits entre pairs ; ceci afin que chacun se sente bien à l'école.

En 2017, le Service de l'enseignement a élaboré un projet afin de soutenir des conditions d'apprentissage favorables pour les élèves et c'est en 2020 qu'un projet pilote a été initié dans les écoles primaires du Haut-Lac et de Monthey. Celui-ci avait pour objectif de mettre en place des enseignants ressources pour le vivre ensemble (ERVE) dans les établissements. Un enseignant, ou plus justement un EPT³⁷, est consacré à l'observation et à l'encadrement des élèves. Ces enseignants ressources sont également à disposition de leurs collègues afin de leur prodiguer des conseils dans le cas de situations compliquées. Il est important de préciser que les enseignants sont issus des établissements où le projet est initié, ce qui leur permet d'être reconnus par leurs pairs.

Compte tenu des apports positifs constatés, le projet a été étendu aux écoles primaires de Collombey-Muraz, Fully et Saxon à la rentrée scolaire 2021. Actuellement, ce sont 10 établissements ou groupes d'établissements qui en bénéficient (ERVEO-Val de Bagnes, Ardon-Conthey-Vétroz, Sion, Sierre-Grône, Crans Montana-Noble et Louable Contrée, Riddes-Isérables-Saillon-Leytron). A la rentrée scolaire 2023-2024, ce seront 16 établissements ou groupes d'établissements qui profiteront de cette mesure.

³³ Office québécois de la langue française, https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=21798794

³⁴ https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/vivre_ensemble_bien_vivre_ensemble#:~:text=Le%20bien%20vivre%20ensemble%20repose,ignorer%20ou%20de%20se%20nuire.

³⁵ Informations obtenues auprès de Mireille Fournier, collaboratrice scientifique à la direction du Service de l'enseignement.

³⁶ <https://www.education21.ch/fr/dossiers-thematiques/vivre-ensemble>

³⁷ 1 EPT pour 800 élèves

S'ajoutent aux bénéficiaires Saint-Maurice et région, Martigny, les Ecoles de l'Arpilles, Nendaz-Veysonnaz, Val d'Hérens et Savièse-Ayent-Grimisuat.

Le choix d'instaurer des ERVE dans les établissements primaires uniquement tient au fait que souvent les problèmes constatés au cycle d'orientation ont leur origine bien plus tôt dans le parcours des jeunes. Ainsi, intervenir dans les petits niveaux permet de prévenir l'apparition de problèmes plus complexes.

Afin de pouvoir bénéficier de ce projet, les établissements rencontrant des problèmes de climat scolaire et de vivre ensemble doivent remplir un dossier complet à l'attention du Service de l'enseignement. Tous n'y auront pas droit, dépendant du degré de complexité des situations, des mesures déjà initiées à l'interne de l'établissement ou encore du nombre d'élèves au sein de l'établissement scolaire. L'analyse détaillée des demandes doit permettre de répondre au mieux aux besoins des structures.

Les centres scolaires ne faisant pas partie des bénéficiaires ont d'autres ressources à leur disposition. D'une part, l'enseignant ressource cantonal de la structure pour élèves aux comportements inadaptés peut intervenir, sur demande de l'inspecteur de la scolarité obligatoire, tant en amont que pour gérer des situations. D'autre part, différents projets – évalués et validés par le Service de l'enseignement – sont à disposition via ledit service. De plus, des méthodes, telles que Grandir en paix, sont validées par la HEP et du matériel prêt à l'emploi est disponible. La HEP propose également des cours pour les enseignants sur la question du vivre ensemble³⁸.

Parmi les thématiques ayant bénéficié d'une attention particulière, celle du harcèlement et de l'intimidation entre élèves est à mentionner. Un travail important d'information à l'attention des parents et des jeunes a été réalisé avec notamment la distribution d'un protocole avec flyer et vidéo. D'autre part, les membres du réseau scolaire sont nombreux à être formés à la méthode de la préoccupation partagée (MPP). Le Valais a d'ailleurs rejoint la plateforme romande MPP. Il est à relever que, en matière de harcèlement, le Service de l'enseignement a pour objectif que l'ensemble des établissements soit formé à au moins une méthode. La thématique des écrans a aussi largement été abordée et diverses activités ont été ou sont encore proposées.

Finalement, la demi-journée de formation 2021 du réseau écoles 21, élaborée par Promotion santé Valais en collaboration avec le Service de l'enseignement, traitait également de la thématique du « vivre et savoir vivre ensemble ».

Pour ce qui est du Haut-Valais, la pratique du travail social en milieu scolaire, offre du CMS, est très présente et vise à renforcer les compétences sociales et personnelles des élèves, favoriser un climat positif dans l'école, désamorcer les situations de crise et créer une compréhension mutuelle entre les élèves, les parents et les enseignants grâce à une attitude neutre.

La particularité de cette intervention tient au fait que les travailleurs sociaux ont leur bureau au sein des établissements scolaires et y proposent des consultations ; celles-ci peuvent se faire en classe si nécessaire, en collaboration avec les enseignants.

Actuellement, 28 communes ont instauré ce mode de fonctionnement et elles seront 34 à partir de 2024. Cela représente des permanences régulières dans 42 établissements (écoles primaires et cycles d'orientation). Dans les autres établissements scolaires des communes participantes (écoles maternelles), un suivi ambulatoire est possible en cas de besoin.

³⁸ La formation continue proposée par la HEP-VS durant l'année 2023-2024 est orientée sur les capacités transversales, prises en compte dans le PER, soit la collaboration, la communication, la pensée créatrice, les stratégies d'apprentissage et la démarche réflexive.

3.2.2. DOMAINE SOCIAL³⁹

Les entretiens menés avec les acteurs de terrain ont permis de mettre en évidence que la majorité des jeunes vont bien et qu'il est important de les valoriser. Cela n'empêche pas de relever certains écueils, tels que dégradations de biens, pas nécessairement de manière volontaire, ou occupation de lieux de façon tapageuse.

Si l'on sait qu'à l'adolescence, les jeunes ont besoin de se distancer du monde adulte, de se rebeller contre certaines règles et de se sentir appartenir à groupe, quitte à certaines fois dépasser les limites pour le faire, cela n'empêche pas que leurs agissements, allant de désagréments non punissables à des comportements pénalement répréhensibles, nuisent à la vie en société et peuvent alimenter le sentiment d'insécurité. Ceci d'autant plus que souvent ce sont les comportements dérangeants qui sont mis en évidence, notamment via les réseaux sociaux.

Conscients de tout cela, les municipalités et les professionnels de terrain œuvrent à rendre la cohabitation de tous plus sereine. Si les réalités entre zones urbaines et vallées latérales sont différentes, les principes d'action sont eux communs. Différents axes de travail ont ainsi pu être mis en évidence.

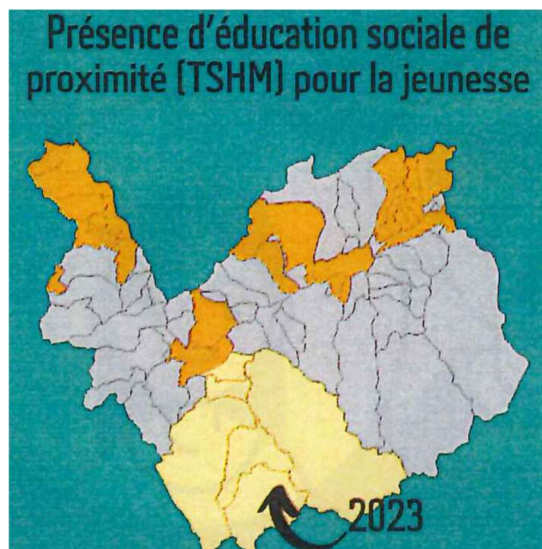
1. Principe de proximité

En matière de bien vivre ensemble, la notion de proximité est d'importance, que cela soit en termes de travail de proximité ou d'action mettant en lien la population.

a. Travail social hors murs – animation socioculturelle

La spécificité de l'éducation de rue est la présence et la disponibilité dans les espaces fréquentés par les jeunes. En ce sens, le travail social hors murs (TSHM) permet d'aller à la rencontre des jeunes et des moins jeunes dans leur environnement, de pouvoir observer et analyser les éventuels problèmes et d'écouter les inquiétudes de la population. La présence régulière dans certains lieux permet donc d'avoir une connaissance fine des réalités, de proposer des actions ciblées sur les problèmes constatés et que les professionnels soient identifiés comme des personnes ressources. En outre, par la mise en lien des protagonistes, les TSHM travaillent à la déconstruction des perceptions ou a priori tant chez les jeunes que chez les adultes et ce travail sur l'image des uns pour les autres est un élément central en vue de favoriser un climat de sécurité dans les quartiers.

Parlant des groupes de jeunes dans certains lieux, il a été relevé que, même si les jeunes ne font rien de mal, leur présence dans l'espace public et certaines attitudes vont déranger voire inquiéter. Qui plus est, lorsque les jeunes sont en groupe, la population peut avoir l'impression qu'ils ont alors pris possession des lieux et que ces derniers sont devenus des zones de non-droit. Il devient alors important de travailler à empêcher la prise de pouvoir d'un groupe sur un autre et sur le décalage entre réalité et perception parfois disproportionnée du public quant aux menaces. Comme relevé par les répondants, faire le lien avec les jeunes et la population de manière plus générale est plus compliqué quand il n'y a pas de travailleurs sociaux de proximité.



³⁹ Informations obtenues auprès de Céline Roduit Arlettaz, Déléguée sociale à Martigny, Senta Gilloz, Cheffe du Service Sports Jeunesse et Intégration de la ville de Monthey, Valentin Lonfat, Responsable jeunesse de la ville de Sion et Cédric Bonnébault, Délégué cantonal à la jeunesse.

Le travail sur les dynamiques de lieu via l'installation d'un mobile-home dans les lieux sensibles à Monthey ou le pôle social hors murs du RLC à Sion sont des exemples de ce travail de proximité. Que ce soit l'une ou l'autre de ces activités, l'objectif est le lien avec la population et être à l'écoute des besoins et préoccupations des jeunes et des moins jeunes.

Dans le district d'Entremont, l'animatrice socioculturelle « mène différentes actions auprès des 12-16 ans et d'autres types d'intervention pour les 16-25 ans. Les objectifs sont la prévention, le développement de la citoyenneté, la participation à la vie locale, la valorisation d'une jeunesse positive, la valorisation des compétences de chacun tout en devenant l'interlocutrice privilégiée de la jeunesse locale. [...] Les projets sont mis en place selon l'agenda communal, les besoins et les demandes des citoyens »⁴⁰.

Il est ici question d'exemples, mais de telles actions existent dans diverses régions du canton, comme le met en évidence la carte élaborée par le Collectif Dynamic.

Il est à relever que l'ensemble des professionnels a souligné que la proximité d'une personne de contact/ressource qui connaît bien les jeunes, ou plus généralement la population locale, et qui est connue de ces derniers est un atout de taille ; notamment pour les réunir, connaître leurs opinions, envies, craintes et faire remonter ces éléments à l'exécutif communal.

b. Associations de quartier

En matière de travail de proximité, la ville de Sion a la particularité d'avoir des associations de quartier ; 24 quartiers et 8 associations. Ces dernières remplissent diverses fonctions telles que notamment favoriser la réflexion sur les besoins et la recherche de solutions communes, animer la vie du quartier et renforcer la vie sociale, proposer des actions qui soutiennent la rencontre et l'échange entre les habitants, ou encore représenter les habitants et défendre leurs intérêts auprès des instances communales.

Une charte de proximité a été signée pour clarifier le rôle des associations, des habitants et de la ville. En outre, un fonds en faveur des associations de quartier est en place depuis 2023.

c. Dispositif social de proximité

Les dispositifs sociaux de proximité travaillent tant selon une approche collective – création de liens sociaux – que selon une approche individuelle – conseil et soutien individuel. En outre, ils ont pour but de permettre un accès bas seuil à tout type de prestations.

Projet Espace Phare Ouest⁴¹

Basé sur le principe des points infos genevois visant à faciliter l'accès de la population à différentes prestations et/ou à l'orienter auprès des partenaires adéquats, l'Aslec, avec le soutien de la ville de Sierre, a ouvert l'espace Phare Ouest en septembre 2022, afin de favoriser le bien-vivre ensemble.

L'objectif du projet est de proposer à la population de l'ouest de la ville, un espace où elle pourra trouver soutien, aide et conseil dans les domaines de la santé, de la prévention, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'intégration. Dans cette optique, 13 partenaires⁴² dispensent des services gratuits anonymes et confidentiels.

⁴⁰ <https://orsieres.ch/education-formation-et-jeunesse/asve-service-danimation-socioculturelle-de-la-vallee-dentremont/>

⁴¹ <https://aslec.ch/accompagnement-social/>

⁴² Addiction Valais : questions liées aux addictions ; Aslec : loisirs et accompagnement social ; Centre SIPE : information, prévention et éducation en matière de sexualité ; Centre d'information et d'orientation professionnelle ; CMS : prestations sociales ; Consultation parents-enfants : consultations et conseils par des infirmières aux parents d'enfants de 0 à 4 ans ; Centre Suisses-Immigrés : conseil juridique pour les personnes migrantes ; Délégué à la jeunesse ; Déléguée à la migration ; Espace Interculturel Sierre : cours de français et

La ville de Martigny a le projet de développer des prestations à l'accès facilité pour 2023. En ville de Monthey, les frontières avec l'administration ont déjà été réduites via l'inclusion de services communaux dans les lieux de vie.

d. Proximité des politiques/instances communales

Dans plusieurs communes, les membres du conseil municipal vont à la rencontre de leurs concitoyens, jeunes et moins jeunes, afin d'être en lien direct avec la population, de répondre aux interrogations sur divers sujets ou encore de prendre connaissance des attentes et/ou besoins de la population. Ces initiatives peuvent prendre différentes formes.

Les rencontres citoyennes

Différentes villes proposent des rencontres entre conseillers communaux et citoyens. Le principe de ces espaces d'échange est que la population ait un accès direct, gratuit et sans inscription à ses élus afin de pouvoir poser des questions. « Les questions ou suggestions sont ensuite remontées auprès des différents services de l'administration qui ont pour mission d'y répondre ou d'y réfléchir »⁴³.

En ville de Martigny, des rencontres citoyennes ont également lieu ; elles sont greffées sur le projet « Anime ton quartier » (présenté plus loin). A noter que ces rencontres n'ont pas lieu les années d'élection afin que cela ne soit pas utilisé comme vitrine pour les candidats.

Le laboratoire du vivre ensemble

En 2019, le conseil municipal sédunois a créé le Laboratoire du vivre ensemble. Cet organe « répertorie les prestations et les services mis sur pied par la commune dans cet esprit de dialogue et de co-construction des politiques publiques »⁴⁴.

La Ville de Martigny affiche également sa volonté politique de favoriser le bien vivre ensemble avec sa Commission cohésion sociale. Un état des lieux des prestations communales soutenant la cohésion sociale a été réalisé dans les différents services communaux.

2. Favoriser le dialogue intergénérationnel et la cohésion sociale

Le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation »⁴⁵. En outre, la cohésion sociale favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale. Les membres partagent un même ensemble de valeurs et des règles de vie qui sont acceptées par chacun.

L'existence, au sein de la population, d'un sentiment de cohésion est une condition importante du bon fonctionnement de la société. Toutefois, pour que ce sentiment se développe, chacun doit être en mesure d'expérimenter les bénéfices associés à des comportements positifs. En ce sens, « [l]es projets coopératifs liés à l'espace social nourrissent la notion de «vivre ensemble» et renforcent le lien social qui peut déboucher sur un contrôle social au sens positif du terme »^{46 47}.

activités pour migrants ; Fondation IPT ; Maison Soleil : espace de jeu et de partage pour les enfants jusqu'à 5 ans accompagnés d'un adulte ; Pro Senectute : activités pour les seniors.

⁴³ <https://www.sion.ch/rencontrescitoyennes>

⁴⁴ <https://www.sion.ch/vivreensemble>

⁴⁵ https://www.coe.int/t/dg3/index_FR.asp

⁴⁶ Fabian, Käser, Klöti & Bachmann, 2014, p. 53.

⁴⁷ Le contrôle social peut être formel, quand il est exercé par des institutions telles que la police ou la justice, ou informel, lorsqu'il a trait aux interactions de la vie quotidienne au sein de groupes auxquels appartient l'individu (famille, école, quartier, etc.). Cette seconde forme de contrôle a tendance à s'affaiblir dans les grandes agglomérations où les relations interpersonnelles sont réduites.

Jeu Petit Charly

Dans le district d'Entremont, l'animation socioculturelle a un mandat de cohésion sociale. Ce secteur d'activité comprend différents éléments en fonction des communes, tels que développement local, intégration ou encore développement de projets intergénérationnels. Parmi les activités en lien avec ce dernier point, le jeu « Petit Charly » peut être mentionné. Initié pendant la période COVID, afin d'accompagner la population à se réapproprier son environnement et valoriser certains lieux, cette activité a réuni différentes instances autour d'un même projet : le service forestier a mis à disposition du bois pour la réalisation de bonhommes, les enfants de la crèche ont peint les bonhommes et les résidents de l'EMS ont tricoté des bonnets pour ces mêmes bonhommes.

Maison des générations

« À Saint-Martin, on peut découvrir une expérience originale de promotion des solidarités entre les générations. Comme dans beaucoup de villages, en plaine comme à la montagne, les autorités sont appelées à se préoccuper de la mise en place de services et de soins pour les personnes vieillissantes. Un premier réflexe consiste à envisager la construction d'un home ou d'une institution médicalisée. À Saint-Martin, les autorités ont vite compris que cette mission s'intégrait dans un projet plus général de développement du village qui doit être à la fois solide et durable.

C'est dans cette perspective qu'a été développé en projet intitulé « Maison des générations » qui se propose d'aménager un vaste ensemble au centre du village où se rencontrent des équipements de base, la poste, la banque, un restaurant, quelques petits commerces et aussi les écoles, un lieu d'accueil de la petite enfance, des appartements protégés, une antenne du centre médico-social, une bibliothèque, des appartements pour les familles, etc. Un tel lieu offre à la fois des services et de multiples occasions de rencontres, donc d'entraide.

Une telle initiative peut favoriser l'offre de réponse à des besoins immédiats mais aussi, à moyen et long terme, une meilleure qualité de vie à tous les moments du parcours, de la petite enfance à la grande vieillesse. Une part importante de la qualité d'un tel projet tient au fait que les groupes et les « sociétés locales » sont solidement associées »⁴⁸.

Anime ton quartier

« Anime ton quartier est un projet d'action communautaire dans les quartiers de Martigny qui s'adresse aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux seniors et à la population en général. Il offre un point de rencontre et favorise la citoyenneté, la solidarité, le respect et les échanges entre les habitant-e-s. Partager un café, un thé ou un sirop, faire des rencontres conviviales, jouer, développer sa créativité, s'amuser, découvrir des jeux de société, des jeux d'extérieur. Les activités proposées sont gratuites et ouvertes à tou-te-s. Elles suscitent la participation à la vie de quartier »⁴⁹.

Buvette participative

La ville de Monthey a créé une buvette participative au centre-ville en 2022. Si au départ il était prévu que cultures et groupes différents ne soient pas présents aux mêmes moments, ce sera le cas à terme. L'objectif est de pouvoir faire se côtoyer jeunes et moins jeunes, autochtones et étrangers, etc.

Cette idée rejoint celle des rencontres pluriculturelles, grillades par exemples, où familles, commune, jeunes, etc. sont réunis.

De manière générale, ces exemples mettent en avant que les événements organisés dans l'espace public (rencontres pluriculturelles, Vifra, cuisine en plein air/grillades, journée portes ouvertes, etc.) peuvent faire en sorte que les adultes perçoivent les jeunes de manière plus positive. De même, les jeunes y apprennent que certains adultes ne les perçoivent pas comme négatifs et que leurs idées sont

⁴⁸ <https://www.vivreensemblelongtemps.ch/maison-des-geacuteneacuterations---st-martin.html>

⁴⁹ <https://www.clcm.ch/anime-ton-quartier2#:~:text=Anime%20ton%20quartier%20est%20un,les%20habitant%C2%B7e%C2%B7s.>

considérées et prises en compte. En outre, offrir aux résidents des occasions de rencontre permet de créer entre eux un climat de communication et de confiance sans lequel pourraient naître des conflits. Finalement, intégrer les jeunes dans le réseau social permet de valoriser que majoritairement la jeunesse se porte bien et qu'elle a de nombreuses ressources. Ainsi valoriser une jeunesse positive participe à la cohésion sociale.

3. Favoriser les processus participatifs

« La participation signifie que les personnes concernées sont également impliquées, à savoir qu'elles font partie des projets et prennent part aux processus de décision et de conception. [...] L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement. [...] La participation constitue un facteur de réussite des projets »⁵⁰.

De l'avis de l'ensemble des professionnels consultés, les ateliers participatifs, l'intégration des jeunes dans les projets afin de les responsabiliser et de les valoriser ou encore le soutien aux projets jeunes sont des approches qui fonctionnent.

Les forums jeunes

Dans le district d'Entremont, une animatrice socioculturelle assure le lien entre les jeunes générations et les représentants communaux. Le projet forum jeunes est pensé pour s'inscrire sur une législature et structuré en plusieurs étapes : 1. Les jeunes se rencontrent, 2. Des délégués sont nommés, 3. Une rencontre avec le conseil communal est mise en place afin que les jeunes fassent part aux élus de mesures nécessaires selon eux, 4. Le conseil communal fait un retour à la jeunesse sur l'avancement des mesures retenues.

Outre le fait de prendre en considération l'avis des jeunes, la mise en lien de la jeunesse et des politiques permet également que les situations des jeunes soient connues des interlocuteurs.

De tels projets sont également disponibles dans d'autres villes du canton. A Martigny par exemple, le premier forum jeunes a eu lieu en 2019 et le second a eu lieu en 2022. Les thèmes importants pour les jeunes ont été présentés au conseil communal afin que les politiques prennent conscience des « soucis » des jeunes et réalisent que les projets proposés par ces derniers sont réalistes.

A noter que le Délégué cantonal à la jeunesse fait le lien avec les politiques, tant dans la partie francophone que germanophone du canton. Cette entreprise est d'autant plus importante dans les régions où le travail social n'est que peu développé.

Participation des enfants aux commissions communales

A Martigny, au moment du changement de prestataire pour les repas des UAPE, les enfants ont pu exprimer leurs envies pour les repas en tenant compte du principe Fourchette verte. Ils ont également été questionnés sur l'espace repas (tranquillité, aménagement, etc.).

A la suite des discussions, des réponses ont été données aux enfants quant à leurs demandes.

Les enfants ont eu du plaisir à participer à un processus de consultation. Ils ont également apprécié que leur avis soit pris en compte dans la réalisation de la demande.

Ramène ta fraise

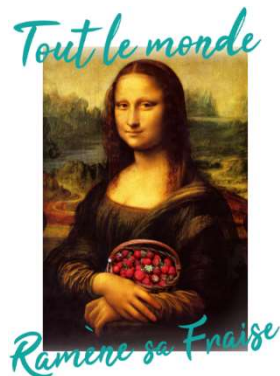
« Ramène ta fraise » avait pour objectif de donner la parole aux jeunes et échanger sans tabou ni gêne. En ce sens, le projet s'inscrivait en amont du vivre ensemble dans la mesure où la participation favorise le fait de se sentir bien dans sa communauté.

⁵⁰ Fabian et al., 2014, p. 31.

Pour la mise en place du projet, porté par Soluna, les professionnels se sont entourés d'un groupe de pilotage composé uniquement de jeunes.

Ces derniers avaient à charge « de démarcher, de donner la parole, de collecter les différents points de vue et de les rapporter à la ville. Avec une seule contrainte et non pas des moindres: s'adresser à l'ensemble de la jeunesse montheysanne sans distinction d'appartenance, d'origine ou de profil socioculturel et socioéconomique.

Souhaitant être réellement en lien avec l'ensemble de ses moins de 25 ans, la ville a décidé de ne pas seulement miser sur les jeunes avec qui elle est régulièrement en lien mais d'aller aussi chercher une autre jeunesse, celle pour qui participer est moins évident et facile »⁵¹. Pour y parvenir, les discussions ont eu lieu dans l'espace public, dans des points de rencontres à différents endroits de la ville en fonction des intérêts des jeunes.



Ce projet se voulait également être pour les jeunes « une occasion d'apprendre à se construire leur propre vision de la ville, à en débattre et à les traduire en actions ou projets. Après des mini-débats et échanges dans l'espace public, des rendez-vous [ont été] pris pour parler plus en profondeur des thématiques qui [préoccupaient] les jeunes. L'idée n'[était] pas de s'adresser uniquement à des potentiels et futurs dirigeants mais bien à l'ensemble de la population jeune ».⁵²

Le projet a été subventionné à hauteur de 50'000 francs par les autorités communales, cantonales et fédérales.

4. Mettre à disposition des espaces pour les jeunes

Un élément qui est ressorti des discussions avec les professionnels de l'enfance et de la jeunesse est l'importance de mettre des espaces et des temps de rencontre à disposition des jeunes. Ces espaces peuvent se concevoir selon diverses formes comme vont le montrer les quelques exemples ci-après.

Accueil libre

L'accueil libre a été mis en place par différentes communes. Par exemple, à Monthey, tous les samedis de janvier à début avril, les jeunes de 12 à 25 ans sont accueillis librement à Soluna de 17h à 21h. Le descriptif ci-dessous illustre la philosophie de ce lieu de rencontre : « L'accueil libre de Soluna c'est le point de rendez-vous idéal pour partager un moment entre jeunes. Que ce soit autour d'un babyfoot, d'une partie enflammée de billard ou simplement pour se poser sur un canapé et discuter avec ses ami-e-s »⁵³. En outre, des animateurs socioculturels sont présents pour accompagner les jeunes dans leurs projets.

La commune de Collombey-Muraz a également un projet en ce sens (Repère'R), tout comme Orisères qui a le Steez qui accueille les jeunes dès 12 ans un samedi sur deux hors vacances scolaires. Espace pour les ados à l'accès gratuit et sans inscriptions, le Steez s'appuie sur une équipe de professionnels, bénévoles, moniteurs et monitrices pour soutenir les jeunes dans leurs projets. Ils sont également à disposition pour écouter les jeunes et leur apporter un soutien au besoin⁵⁴.

Toujours dans cette même idée, notons que le Val de Bagnes a mis en place des moments d'accueil dans les villages et des soirées cinéma pour les jeunes du CO ou encore que la ville de Sion propose quant à elle de l'accueil libre au TOTEM pour les 12-16 ans.

⁵¹ <https://www.monthey.ch/N9494/ramene-ta-fraise.html>

⁵² <https://www.monthey.ch/N9494/ramene-ta-fraise.html>

⁵³ <https://www.solunamonthey.ch/accueils-libre/>

⁵⁴ <https://orsieres.ch/education-formation-et-jeunesse/asve-service-danimation-socioculturelle-de-la-vallee-dentremont/>

Des salles de sport comme lieux de rencontres

MidnightSports consiste à offrir aux jeunes de l'école secondaire, 13-17 ans, un lieu pour se retrouver et relâcher la pression. Dans ces salles, les jeunes peuvent se défouler avec leurs amis en jouant, en faisant du sport et en s'amusant. C'est aussi l'occasion de se réunir et d'avoir d'autres activités sociales. MidnightSports est une offre proposée par les jeunes pour les jeunes : les adolescents façonnent et conçoivent le programme en fonction de leurs besoins. L'accent n'est pas mis sur la performance, mais sur le partage d'expériences. Des coaches adolescents et de jeunes adultes sont responsables de l'organisation et de l'encadrement de ces événements⁵⁵.

Ce programme est en place dans différents endroits du canton, dont Crans-Montana, Sierre, Martigny, Val d'Illeiez, Val de Bagnes ou encore Troistorrents. La ville de Sion propose également l'Open Sunday. Ce programme, destiné aux enfants de la 3H à la 8H, vise l'ouverture des salles de sports le dimanche après-midi pendant la période hivernale afin de proposer aux enfants un lieu gratuit où ils peuvent rencontrer d'autres enfants de leur âge et se défouler. Le jeu, le sport et l'amusement sont au centre du dispositif⁵⁶.

Skatepark

L'association Speed Metal, en collaboration avec Soluna, s'occupe de l'entretien et de la promotion du Skatepark de Monthey. Créée en 2000, l'association organise depuis divers événements, tels que contests, sorties et démonstrations.

Développé par les membres de l'association, par les différents skateurs & skateuses, trottirideurs & trottirideuses de la ville de Monthey et par le Service Sports et Jeunesse, un nouveau skatepark est prévu pour 2024⁵⁷.

Vie nocturne

Le domaine dans lequel les offres sont les plus faibles est celui de la vie nocturne, du moins en ville de Sion. Le prochain plan d'action de la ville sera d'ailleurs axé sur les infrastructures et cette question sera étudiée à ce moment-là.

3.2.3. DOMAINE JUDICIAIRE

Bien qu'axer les interventions sur la prévention soit porteur et souvent bénéfique, il est des situations où la répression est indispensable. En la matière, la police tient un rôle central.

En mai 2019, la Commission thématique de sécurité publique a déposé un postulat visant le renforcement des effectifs de la police cantonale.

« Comme le relèvent les postulants, le ratio prévu par l'ordonnance de la loi sur la police cantonale, de 1 policier cantonal pour 650 habitants, n'est de loin pas atteint en Valais puisqu'il se situe aujourd'hui à 1 policier cantonal pour 734 habitants. Ce sous-effectif au sein des rangs de la Police cantonale a notamment généré 21'975 heures supplémentaires en 2019 »⁵⁸.

L'acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil de la création de 40 postes supplémentaires, dans les 5 ans à venir, permettra à la Police cantonale de renforcer ses activités dans différents secteurs, notamment les incivilités et la criminalité de rue. Partant du principe que les incivilités et les délits mineurs dans l'espace public impactent au moins tout autant que la criminalité la perception de la population sur le climat et les potentiels dangers environnants, il est prévu la création d'une section d'action rapide pour combattre ces phénomènes. En effet, comme indiqué dans la réponse au postulat

⁵⁵ <https://www.ideesport.ch/fr/programmes/midnightsports/>

⁵⁶ <https://www.ideesport.ch/fr/programmes/opensunday/>

⁵⁷ <https://www.solunamonthey.ch/skatepark/#>

⁵⁸ 2021.02_POS_4.0378_Renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale_REP, p.1, disponible à l'adresse : <https://parlement.vs.ch/app/fr/document/152477>

4.0378, « le commandement de la Police cantonale valaisanne a mené une analyse détaillée de son organisation afin de proposer les nouvelles structures qui devraient être créées ou renforcées pour donner une réponse efficace à l'évolution de la criminalité et de la société. [...] Le nombre d'incivilités et d'agressions gratuites dans nos rues est en augmentation. Principalement le soir, en fin de semaine et aux abords des gares. Ceci a été confirmé par les représentants des grandes villes de plaine lors de la rencontre du 29 septembre 2020 avec le chef du département de la sécurité, des institutions et du sport.

Pour y faire face, il est indispensable de disposer d'effectifs policiers opérationnels et actifs sur le terrain 24 heures sur 24. L'objectif de cette nouvelle unité est de renforcer le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens aux heures et endroits sensibles. Cette force d'action rapide aura également la mission de planifier régulièrement des actions dans les zones frontalières. Elle constituera en cela une arme efficace de lutte contre la criminalité transfrontalière. Cette unité composée de 23 EPT sera répartie dans les 3 arrondissements de Gendarmerie du canton »⁵⁹.

⁵⁹ 2021.02_POS_4.0378_Renforcement des effectifs du corps de la Police cantonale_REP, p. 2, disponible à l'adresse : <https://parlement.vs.ch/app/fr/document/152477>

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les éléments présentés ont mis en évidence que nombre de mesures ont été, sont initiées, voire en cours, et portent leurs fruits en matière de prévention et de soutien au vivre ensemble. S'il n'est pas d'écueils majeurs à mentionner, le renforcement de certaines prestations peut cependant être envisagé. En ce sens, nous recommandons les interventions suivantes.

1. Favoriser la création de postes d'éducateur de proximité et/ou d'animateur socio-culturel

« Dans son ouvrage sur les enjeux de la formalisation du travail social de rue, Vincent Artison (2015) aborde les notions de sécurité et d'insécurité qui tournent autour de cette pratique professionnelle encore émergente. A ses yeux, le travailleur social hors murs peut « rassurer la population » par sa présence sur l'espace public, « informer des risques à encourir devant un acte, responsabiliser la personne, agir contre l'impunité ou encore promouvoir des comportements sains » (p. 127). Ces différents actes permettent ainsi de classer le travail social de rue dans des pratiques « qui contribuent à créer un monde meilleur, plus paisible ».

Artison précise que le fait d'« aller à la rencontre de la souffrance humaine avec les outils de l'écoute, de l'empathie, de l'accompagnement, du réseautage, etc., constitue un moyen efficace d'impacter les racines de la violence (vers soi ou autrui) ». On le voit ici, le travailleur social hors murs peut donc contribuer, par des approches sociales et humaines, à la sécurité. Cependant, la « question du lien » reste « centrale » (p. 126). Ce n'est donc pas en « faisant la police », ou en relayant les injonctions des autorités en termes de propreté et de sécurité, que le travail social hors murs soutient les politiques de lutte contre l'insécurité. C'est plutôt par sa présence bienveillante et en apportant un soutien au public-cible »⁶⁰.

Ainsi donc, si le travail social de proximité vise en premier lieu le renforcement du lien et de la cohésion sociale, il participe malgré tout à lutter contre le sentiment d'insécurité en favorisant l'apaisement au sein des quartiers et en particulier entre les différentes générations qui se côtoient. Outre ces apports, relevons encore que le travail de ces professionnels permet d'avoir un suivi des situations et de ne pas uniquement intervenir de manière ponctuelle afin de gérer les urgences.

L'animation socioculturelle permet également de travailler sur les dimensions du lien social, de la participation et de l'intervention communautaire. En accompagnant et/ou en développant des projets pouvant servir d'activité support au mieux vivre ensemble, les animateurs socioculturels peuvent améliorer la cohésion sociale et par là même le sentiment de sécurité.

Au vu des éléments ci-dessus, nous recommandons la création de postes de travailleurs sociaux de proximité et/ou d'animateurs socioculturels ; ceci particulièrement dans les régions où, pour l'heure, le travail social n'est que peu développé.

Mais le travail de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes et des moins jeunes doit être complété par une implication de ces derniers dans le façonnage de leur environnement.

2. Garantir la participation des personnes concernées

Face à l'ampleur des enjeux, les projets doivent être portés par un maximum d'acteurs locaux (élus, associations, etc.), car la participation réelle des habitants et des acteurs locaux est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. Qui plus est, chaque habitant, chaque famille, chaque groupe a un point de vue, des attentes, des inquiétudes ou encore des savoirs sur l'état et le devenir de son environnement ; il est nécessaire de construire tout projet en tenant compte de ces points de vue.

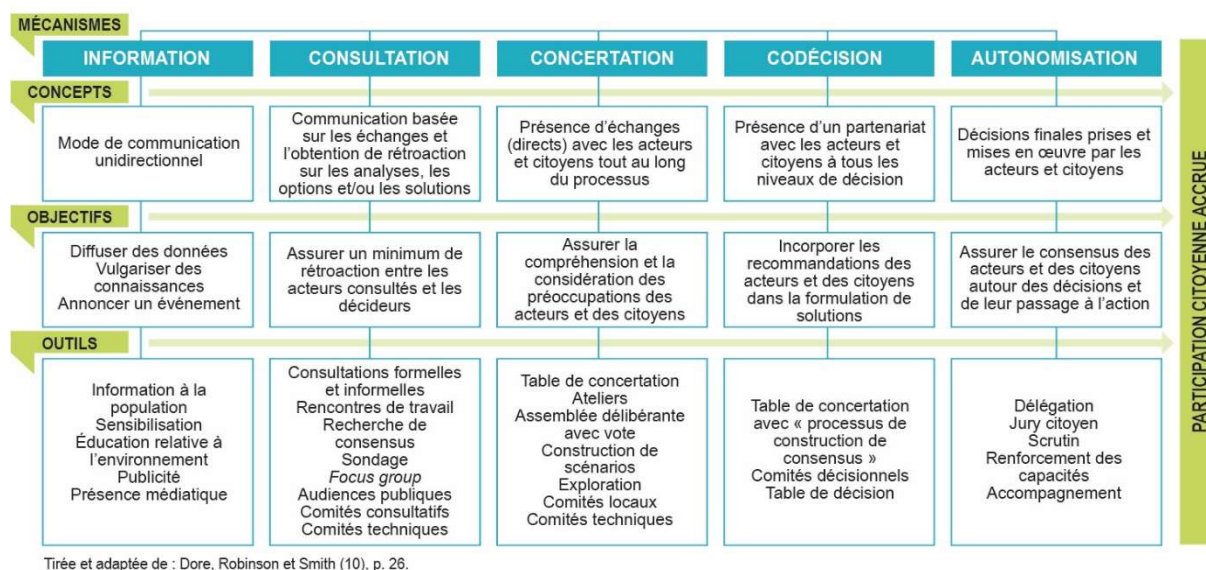
⁶⁰ Burnier, 2020, p. 2

Parlant de promotion de la santé et de prévention, la Charte d'Ottawa⁶¹ édicte d'ailleurs la participation comme un principe essentiel pour le succès des actions. « L'hypothèse de base est que les projets sont plus efficaces et plus durables lorsque les personnes à qui ils s'adressent participent activement au processus de changement »⁶². Ce principe s'applique également lorsque l'on parle de vivre ensemble et de prévention de certains comportements.

Mais comment faire en sorte que le public-cible soit effectivement impliqué dans la modification de son environnement ? Le principe de l'approche participative est ici prépondérant : « L'approche participative reflète l'intention « par et pour », c'est-à-dire qu'elle vise à inclure les gens dans la conception et l'implantation des interventions qui sont destinées à répondre à leurs besoins »⁶³.

La figure suivante apporte plusieurs exemples sur la manière de faire participer les interlocuteurs selon les objectifs poursuivis.

Figure 1 : Spectre de la participation citoyenne



Tirée et adaptée de : Dore, Robinson et Smith (10), p. 26.

Source : © INSPQ pour la reproduction de la figure « Spectre de la participation citoyenne » tirée du document de Bouchard-Bastien et al., 2020

3. Soutenir la cohésion sociale pour favoriser le vivre ensemble et le sentiment de sécurité

Certains facteurs, relevant soit de la sphère privée soit de la sphère publique, influencent positivement le sentiment de sécurité de la population. Selon le sondage mené dans le canton de Neuchâtel, le premier facteur impactant positivement le sentiment de sécurité est le fait d'avoir de bonnes relations avec ses voisins : « 78% des répondant-e-s indiquent qu'il est important d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins pour se sentir en sécurité dans son quartier/village. Ce facteur apparaît toutefois comme moins important pour la tranche d'âge de 16-24 ans où seulement 60% des répondant-e-s le jugent important, voire tout à fait important »⁶⁴.

Cependant, en milieu urbain, le lien social a tendance à être fragilisé et il est dès lors important de favoriser les actions soutenant la (re)construction de ce lien perdu. Nombre de communes ont développé des activités permettant la création de moments de partage entre les habitants, de moments leur donnant l'opportunité de s'investir dans des projets communs.

⁶¹ Organisation mondiale de la santé, 1986.

⁶² Fabian et al., 2014, p. 31.

⁶³ Schwab & Syme, 1997, cités par Bouchard-Bastien et al., 2020.

⁶⁴ Margagliotti, Borisova, Ajil & Rossy, 2019, p. 9.

Qu'il s'agisse d'activités ludiques, sportives ou artistiques, de moments de rencontre et de partage entre enfants, jeunes et adultes, issus de différents groupes sociaux, les collectivités, les communes ou encore les régions, par leurs interventions tendent à redynamiser le processus de cohésion sociale. Ce faisant, en luttant contre la détérioration de la qualité des relations de voisinage au sens large, elles participent également à la diminution du niveau d'insécurité perçue. Il importe donc que de telles initiatives continuent à être soutenues et développées à l'avenir.

4. Renforcer le sentiment de sécurité dans les lieux « sensibles »

Parlant des groupes de jeunes dans certains lieux, il a été relevé que leur présence dans l'espace public et certaines de leurs attitudes dérangent voire inquiètent les autres usagers. Afin de réduire les nuisances perçues ou réelles, plusieurs solutions sont envisageables et nous préconisons les deux actions suivantes.

4.1. Instaurer la médiation par les pairs dans certains lieux publics

Les jeunes n'ont parfois pas conscience de l'image qu'ils donnent et de l'impact que leur présence peut avoir. Il est alors important de faire de la sensibilisation avant de faire de la répression.

Le programme de prévention « RailFair » s'appuyait sur le constat selon lequel une présence judicieuse et une médiation des conflits peuvent prévenir les comportements incivils et les actes de violence. Dans le cadre de ce programme, des parrains et marraines de gare, spécialement formés, patrouillaient dans les gares afin de marquer une présence et ainsi améliorer le sentiment de sécurité.

Partant de l'exemple susmentionné, nous préconisons le développement de la médiation par les pairs dans les espaces jugés sensibles, afin de susciter le dialogue et rendre les jeunes attentifs aux comportements inappropriés qu'ils peuvent avoir. Bien évidemment, ce type d'intervention ne pourra suffire à régler toutes les situations et, en aucun cas, les intervenants ne doivent se mettre en danger (intervention en cas de vandalisme, agressions, etc.). La collaboration avec les forces de l'ordre est donc d'importance.

4.2. Sensibiliser les polices communales aux mesures permettant de réduire le sentiment d'insécurité

Parlant des groupes de jeunes dans certains lieux, il a été relevé que leur présence dans l'espace public, aux abords des gares notamment, et certaines attitudes vont déranger voire inquiéter. Malgré cela, la police communale ne se déplace pas systématiquement car la présence des forces de l'ordre n'a plus nécessairement d'effet dissuasif ou les problèmes causés par les jeunes ne sont pas forcément répréhensibles au sens pénal du terme. Ce choix stratégique a malencontreusement pour effet de renforcer le sentiment d'insécurité de la population dans la mesure où elle ne se sent pas reconnue dans ses inquiétudes et protégée de la juste manière. En effet, le sondage mené dans le canton de Neuchâtel concernant le sentiment de sécurité et l'opinion sur la police a mis en évidence que « [l]es passages réguliers de la police sont évalués comme importants par une personne sur deux [...] Les jeunes de 16 à 24 ans attribuent moins d'importance à ce facteur. Ils ne sont en effet que 33% à le juger important »⁶⁵.

⁶⁵ Margagliotti et al., 2019, p. 9.

Graphique 6 : Mesures impactant le sentiment de sécurité

Pour vous sentir en sécurité dans votre quartier/village, comment évaluez-vous l'importance des mesures suivantes ?

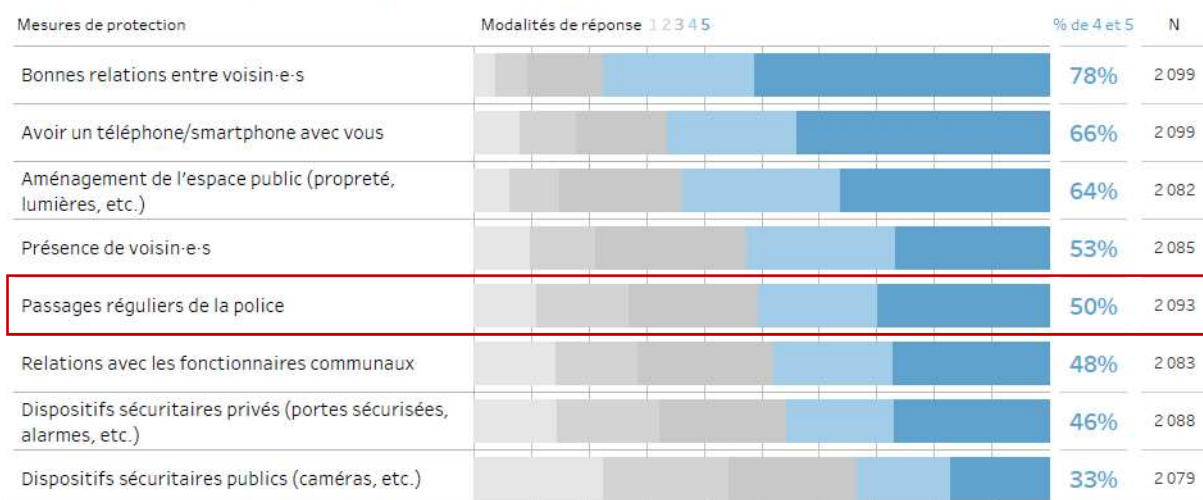


Figure 5 Importance des mesures de protection pour se sentir en sécurité.

Les modalités de réponse vont de 1 - Pas du tout important à 5 - Tout à fait important.

Source : Margagliotti, Borisova, Ajil & Rossy, 2019, p. 8

Partant de ces constats, il est proposé de sensibiliser les polices communales à la question de l'insécurité (genèse du sentiment d'insécurité, facteurs amplifiant la perception des dangers, etc.) et aux mesures permettant de réduire le décalage entre réalité et a priori négatifs sur cette dernière. Cela peut se faire, comme le montrent les éléments ci-dessus, par des moyens simples tels que la présence des forces de l'ordre en certains lieux de l'espace public.

5. Généraliser la campagne de prévention « Le respect des gens et des choses » sur l'ensemble du territoire

« En coordination avec l'Observatoire de la jeunesse sédunoise, la Ville de Sion propose depuis 2007 un programme évolutif de sensibilisation au bien-vivre ensemble articulé autour de la notion de respect. Baptisée "Le Respect des gens et des choses", cette campagne vise à réduire les incivilités en tout genre et est menée annuellement auprès des quelque 350 élèves de 8H sédunois (6e primaire), à un âge charnière juste avant leur entrée au cycle d'orientation »⁶⁶.

Dans le cadre des interventions, les élèves bénéficient de trois demi-journées d'ateliers avec différents professionnels (responsable du projet, éducateur de rue, police, car postal) sur des thématiques diverses (climat scolaire ; participation à la vie locale ; violence, incivilités et rappel des lois en vigueur ; comportement et sécurité dans les transports publics ; dommage à la propriété ; harcèlement (scolaire, de rue, cyber-harcèlement, etc.) ; bon usage des outils numériques ; etc.), afin de développer des alternatives à la violence et ancrer la notion de respect, pouvoir s'exprimer sur leurs réalités de tous les jours, savoir quelles sont les conséquences judiciaires et financières des incivilités, d'être informés sur les aides et offres existantes sur la communes (adresses utiles, infrastructures, organismes jeunesse, offres de sports et de loisirs). La prévention par les pairs – témoignages de jeunes ayant connu et surmonté des difficultés – fait également partie de ce projet⁶⁷.

La campagne de prévention a déjà été reprise et adaptée par la ville de Sierre, mais nous proposons qu'elle soit généralisée à l'ensemble des grandes villes du canton.

⁶⁶ <https://www.sion.ch/themes/19192>

⁶⁷ <https://www.sion.ch/themes/19192>

6. Mettre en place un groupe de travail sur la question des incivilités

« Le sentiment d'insécurité en ville est un phénomène associé à la crainte de la criminalité. [...] Toutefois, le sentiment d'insécurité de la population varie, en partie, de façon indépendante des taux de criminalité, comme l'ont montré plusieurs recherches (comme celles de Skogan, 1990, et de Hale, 1996). On obtient ce constat étonnant parce que le sentiment d'insécurité, le *fear of crime*, est un concept polysémique, comme le signale Brodeur (1993), qui regroupe des réalités qui dépassent les bornes de la peur de la criminalité.

La façon traditionnelle et disciplinaire de lier conceptuellement le sentiment d'insécurité et la criminalité cède le pas à une vision théorique plus large qui intègre les incivilités sociales et physiques. Les incivilités (par exemple le vandalisme, l'intimidation des passants, la consommation visible de drogues) constituent une source appréciable d'insécurité parce qu'elles sont perçues comme un indice menaçant (Wilson et Kelling, 1982 ; La Grange, Ferraro et Supancic, 1992). Les incivilités, bien qu'ayant des liens de parenté avec la criminalité et la délinquance, constituent des symboles de désorganisation sociale et d'affaiblissement des normes communément acceptées comme des conditions du vivre-ensemble collectif (Roché, 2002). L'augmentation en visibilité et en fréquence de ces signes incite les résidents à perdre confiance dans le voisinage et à se désinvestir psychologiquement du quartier (Skogan, 1990) »⁶⁸.

Plusieurs grandes villes du canton, confrontées à des comportements tels que mentionnés ci-dessus et donc apparentés à de l'incivilité, se questionnent sur les mesures possibles pour enrayer de tels agissements et/ou ont mis en place des actions afin de lutter contre ce phénomène. Il serait intéressant de mettre en place un groupe de travail afin de faire le point sur la réalité cantonale (ampleur, type de comportements, etc.), d'une part, de permettre l'échange de bonnes pratiques, d'autre part.

7. Mettre en place des réseaux jeunesse au niveau communal ou intercommunal

A l'instar de certaines villes comme Sierre, Sion⁶⁹, Martigny ou encore Saint-Maurice, ou de district, tel qu'Entremont⁷⁰, nous préconisons la mise en place de réseaux jeunesse au niveau communal ou intercommunal dans les régions où cela n'est pas encore en vigueur.

La présence d'acteurs de domaines divers – juge des mineurs, police municipale, APEA, professionnels de l'animation socio-culturelle, représentant du SCJ, par exemple – fait la force de ces réseaux car, en premier lieu, cela permet une analyse pluridisciplinaire des situations, en second lieu, les situations complexes sont connues de tous et, finalement, la mise en réseau de professionnels d'horizons variés évite le travail en silo et favorise les solutions/interventions communes.

⁶⁸ Paquin, 2006, p. 23.

⁶⁹ La ville de Sion a mis en place en 2004 un Observatoire de la jeunesse afin de mener une politique coordonnée de soutien aux enfants et aux jeunes sédunois, anticiper l'évolution de leurs besoins et mettre en œuvre de nouvelles offres et réalisations. L'Observatoire est une plateforme de rencontres et d'échanges entre les professionnels du réseau (ville, canton, école, monde associatif).

⁷⁰ Les animatrices socioculturelles ne prennent pas part un réseau jeunesse du district actuellement, mais l'éducateur de proximité qui a commencé en septembre 2023 y est intégré.

5. RÉFÉRENCES

- Augoyard, J.-F., & Leroux, M. (1992). Les facteurs sensoriels du sentiment d'insécurité (pp. 23-51). In : Bernard Y. et Segaud M. (Eds). *La ville inquiète : habitat et sentiment d'insécurité*. La Garenne-Colombes : Ed. de l'Espace Européen.
- Baier, D. (2019). *Kriminalitätsoffererfahrungen und Kriminalitätswahrnehmungen in der Schweiz. Ergebnisse einer Befragung*. Zurich: Haute école des sciences appliquées, Institut de la délinquance et de la prévention de la criminalité.
- Bouchard-Bastien, E., et al. (2020). *Revitaliser les cœurs des villes et des villages*. Québec, Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé, Institut national de santé publique, OPUS, no 4, novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.inspq.qc.ca/crebs/OPUS>
- Boucher, I. (2006). *La sécurité et l'aménagement : l'impact du 11 septembre 2001*. Québec : Ministère des affaires municipales et de l'aménagement. Disponible à l'adresse : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/observatoire_municipal/veille/securite_aménagement.pdf
- Burnier, D. (2020). « Travail ou contrôle social hors murs? », *REISO, Revue d'information sociale*, mis en ligne le 24 avril 2020, disponible à l'adresse : <https://www.reiso.org/document/5839>
- Canton du Valais. (2022). *Rapport des tribunaux pour l'année 2021*. Sion : Tribunal cantonal.
- Conseil fédéral. (2009). *Les jeunes et la violence Pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Leuthard (03.3298) du 17 juin 2003, Amherd (06.3646) du 6 décembre 2006 et Galladé (07.3665) du 4 octobre 2007*. Berne : Conseil fédéral.
- Fabian, C., Käser, N., Klöti, T., & Bachmann, N. (2014). *Critères de bonnes pratiques. Prévention de la violence juvénile dans la famille, à l'école et dans l'espace public. Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Programme national Jeunes et violence*. Berne : OFAS
- Garoscio, A. (2006). Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie sociale*, 69, 33-46.
- Haymoz, S., Manzoni, P., Milani, R., Biberstein, L., & Kamenowski, M. (2022). *Délinquance juvénile en Suisse. Principaux résultats de la 4ème vague de l'enquête internationale de délinquance juvénile (International Self-Report Delinquency study – ISRD4)*. Recherche financée par le Fonds national suisse (numéro 100017_192539). Zurich : Haute école des sciences appliquées, Travail social & Fribourg : Haute école de travail social. Disponible à l'adresse : [ZHAW Soziale Arbeit \(hets-fr.ch\)](https://www.zhaw.ch/zhaw/fr/soziale-arbeit)
- Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A., & Lozano-Ascencio, R. (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève : Organisation mondiale de la santé. Disponible à l'adresse : http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/fr/full_fr.pdf
- Laforest, J., Maurice, P., & Bouchard, L. M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. Disponible à l'adresse : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf
- Margagliotti, G., Borisova, B., Ajil, A., & Rossy, Q. (2019). *Mon canton, ma sécurité: sentiment de sécurité physique et numérique et opinions sur la police neuchâteloise*. Lausanne : Ecole des Sciences Criminelles.
- Mucchielli, L. (2012). Insécurité et sentiment d'insécurité: 1^{er} mai 2011. Dans : L. Mucchielli, *Vous avez dit sécurité* (pp. 60-63). Nîmes: Champ social. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/vous-avez-dit-securite--9782353712397.htm>
- Office fédéral de la statistique. (2022). *Code pénal : choix d'infractions selon le canton*.

Office fédéral de la statistique. (2022b). *Sentiment de sécurité, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions, en %, 2020*.

Paquin, S. (2006). Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 21–39. <https://doi.org/10.7202/014783ar>

Police cantonale valaisanne. (2020). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2019*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.

Police cantonale valaisanne. (2021). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2020*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.

Police cantonale valaisanne. (2022). *Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2021*. Sion : Département de la sécurité, des institutions et du sport - Police cantonale.

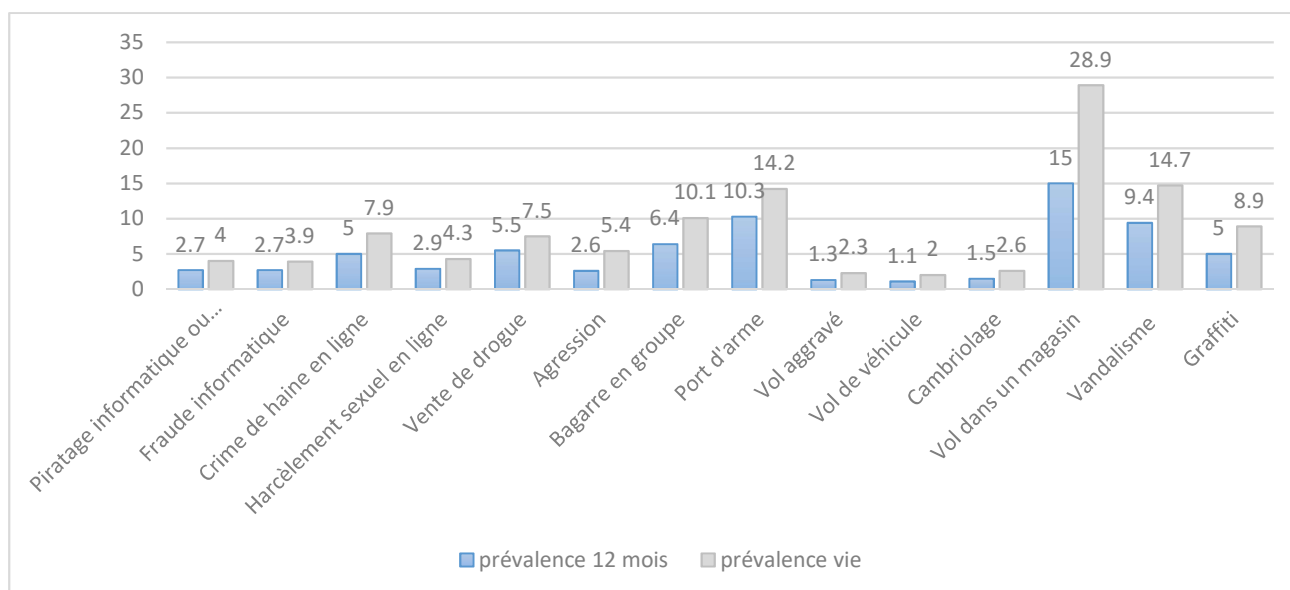
6. ANNEXES

Annexe 1 : ISRD4 Liste des délits et questions associées

Délits	Au cours des 12 mois précédant l'enquête (ou au cours de la vie) :
Graffiti	As-tu déjà peint sur des murs, des trains, trams ou bus sans autorisation ?
Vandalisme	As-tu déjà endommagé quelque chose volontairement par exemple un arrêt de bus, une vitre, une voiture ou le siège dans un bus ou train ?
Vol dans les magasins	As-tu déjà volé quelque chose dans un magasin ou dans un supermarché ?
Cambriolage	As-tu déjà cambriolé une maison ou un bâtiment pour y voler quelque chose ?
Vol de véhicule	As-tu déjà volé une moto ou une voiture ?
Vol aggravé (brigandage)	As-tu déjà employé une arme, la force ou une lourde menace contre une personne pour prendre son argent ou des choses qu'elle portait sur elle ?
Port d'arme	As-tu déjà porté sur toi une arme, par exemple un bâton, une matraque, un couteau, un pistolet pour ta propre protection ou pour attaquer les autres ?
Bagarre entre groupes	As-tu déjà participé à une bagarre collective dans la rue ou dans un autre endroit public, tel qu'un centre commercial ou un stade de foot ?
Agression	As-tu déjà tabassé, blessé quelqu'un avec un bâton, une matraque, un couteau, un pistolet, de façon si grave qu'il a subi des lésions corporelles ?
Vente de drogue	As-tu déjà vendu des drogues quelles qu'elles soient ou aidé un tiers à en vendre ?
Harcèlement sexuel en ligne	As-tu déjà partagé une photo ou vidéo intime d'une personne qui ne voulait pas que les autres la voient ?
Crime de haine en ligne	As-tu déjà envoyé des messages ou commentaires blessants à quelqu'un sur les réseaux sociaux à propos de sa couleur de peau, son origine ethnique ou sa nationalité, sa religion, son identité sexuelle, son orientation sexuelle ou pour des raisons similaires ?
Fraude informatique	As-tu déjà utilisé internet, les e-mails ou les réseaux sociaux pour arnaquer les autres ou les tromper (en faisant du phishing, en vendant des choses sans valeur ou illégales, etc.) dans le but de te faire de l'argent ?
Piratage informatique ou hacking	As-tu déjà piraté un ordinateur ou un compte sur internet qui ne t'appartenait pas pour obtenir des données, prendre le contrôle d'un compte ou détruire des données ?

Source: Haymoz et al., 2022, p. 9

Annexe 2 : Taux de prévalence des délits commis par les jeunes



Remarques:

- Prévalence : pourcentage de jeunes ayant commis un délit
- Incidence : nombre de fois qu'un jeune a commis un délit

Source : Haymoz, Manzoni, Milani, Biberstein & Kamenowski, 2022, p. 11